

PREMIER MINISTERE



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Discours sur la situation de la Nation 2018

de Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Burkina Faso

Prononcé devant l'Assemblée nationale



Ouagadougou, le 12 avril 2018

Monsieur le Président,
Honorables Députés,
Mesdames et messieurs,

L'honneur me revient à nouveau de me présenter devant vous pour m'acquitter du devoir qui m'incombe, en tant que chef du Gouvernement, de prononcer le discours sur la situation de la Nation, conformément aux dispositions de l'article 109 de notre Constitution.

Comme vous le savez, le 31 janvier dernier, il a plu à Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, de me reconduire à la tête du Gouvernement du Burkina Faso pour mettre en œuvre le PNDES, mettre fin à la pauvreté et placer notre pays sur une trajectoire de croissance forte durable et inclusive.

Vous comprendrez, dès lors, que mes premiers mots devant la représentation nationale, soient d'exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance au Chef de l'État pour sa confiance renouvelée. C'est une grâce divine, c'est un sacerdoce que d'avoir l'opportunité de servir son pays à un niveau aussi élevé.

Le Président du Faso est un homme d'Etat, un patriote, un homme d'épaisseur auprès duquel c'est un privilège que d'avoir la possibilité de servir son pays.

Monsieur le Président,
Honorables députés

En pénétrant dans cet hémicycle, j'ai immédiatement ressenti l'absence de celui qui nous manque tant, celui qui l'année dernière encore avait présidé cette cérémonie. Hélas, le 19 août 2017, il nous a quittés. Notre pays a précocement perdu l'un de ses fils les plus valeureux, le Dr Salifou DIALLO, à un moment où nous avons encore tant besoin de lui pour remporter avec notre peuple de nouvelles batailles sur le front de la construction nationale. En effet, Salifou DIALLO a été un exemple d'engagement constant pour la justice sociale, la liberté, la démocratie et la paix. Permettez-moi de saluer du haut de cette

tribune, sa mémoire. Je ne doute point, Monsieur le Président, de votre détermination à poursuivre son combat.

Monsieur le Président, honorables députés,

Durant l'année écoulée, notre pays a été durement éprouvé par les attaques terroristes au cours desquelles nous avons encore perdu de nombreuses vies humaines. Au nom du Gouvernement et à mon nom propre, je voudrais exprimer ma solidarité et ma compassion à toutes les victimes de ces lâches agressions contre notre peuple.

Pour honorer la mémoire de Docteur Salifou DIALLO et de celle des victimes du terrorisme, je vous invite à observer une minute de silence.

******Je vous remercie******

S'agissant de la guerre que nous imposent les terroristes, je voudrais inviter tous les burkinabè à l'union sacrée pour défendre la mère patrie que nos ancêtres nous ont léguée et que nous avons le devoir de transmettre aux générations futures. Nous devons transcender nos émotions, nos différences partisans pour préserver l'essentiel, à savoir, la liberté, la démocratie, l'amour de la patrie, notre souveraineté.

Ce combat n'est pas uniquement celui des Forces de défense et de sécurité. C'est le combat de tous les Burkinabè, jeunes et moins jeunes, de toutes les régions, de toutes les confessions. Chacun doit contribuer par ses moyens à démasquer les terroristes en coopérant avec les Forces de défense et de sécurité pour neutraliser ces ennemis de notre peuple, ces ennemis de notre vivre ensemble et de la paix.

Le peuple burkinabé n'a jamais fléchi devant l'adversité et il ne fléchira jamais. C'est le lieu pour moi de saluer en particulier la bravoure et le

professionnalisme de nos forces de défense et de sécurité et de tous ceux qui participent courageusement à la défense de la patrie.

Excellence Monsieur le Président,

Le 8 septembre 2017, vous avez été porté à la tête de notre Parlement.

Votre sens élevé du devoir et de l'écoute, votre attachement profond aux valeurs républicaines, vous permettront, j'en suis convaincu, d'assumer votre noble et exaltante mission et faire assumer au Parlement, toutes ses responsabilités afin de répondre aux attentes de notre peuple.

Aussi, voudrais-je, en cet instant solennel, vous exprimer mes félicitations pour votre élection et vous formuler tous mes vœux de plein succès dans votre mission. Mes compliments vont aussi aux autres membres du bureau de l'Assemblée qui vous assistent dans cette lourde charge et à l'ensemble des honorables députés.

Excellence Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Mon message central devant vous ce matin est un message de confiance en l'avenir de notre peuple car le Burkina nouveau est en marche.

Le Burkina est en marche car nous avons préservé et consolidé nos valeurs fondamentales, la liberté, la démocratie, la justice et approfondi l'état de droit et les droits humains.

Le Burkina est en marche vers le progrès car mon Gouvernement met en œuvre une politique de rupture en luttant contre les inégalités sociales et la corruption.

Notre pays est sur la voie de l'émergence car, avec l'opérationnalisation du PNDES, le taux de croissance de l'économie nationale devrait s'amplifier en 2018, en 2019 et en 2020. Notre économie nationale en affichant une performance 6,7% en 2017 a déjà renoué avec un taux de croissance au niveau du potentiel, ce qui permettra sur la durée, de mettre fin à la pauvreté et

d'élever substantiellement le niveau de vie des burkinabè. Pour mémoire, le taux de croissance de la richesse nationale était ressorti en 2016 à 5,9% et à 4,0% en 2015.

Le PNDES est notre boussole, notre espérance et notre guide pour sortir notre pays de la pauvreté et le placer sur le sentier de l'émergence. Le PNDES est notre instrument pour bâtir avec le peuple, un modèle économique et social fondé sur la création de richesses, la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, tout en assurant pour tous l'égalité d'accès à la santé et à l'éducation.

La mise en œuvre réussie de la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans est l'illustration de cette volonté politique forte de mon Gouvernement. Elle sera amplifiée dès cette année et progressivement durant le reste du quinquennat par l'opérationnalisation de l'Assurance Maladie Universelle en faveur de tous les burkinabè.

La mise en œuvre réussie du PNDES requiert cependant de notre part la constance dans l'effort pour relever deux défis majeurs : la lutte contre le terrorisme et l'approfondissement de la cohésion sociale.

Oui, plus que jamais nous devons rester unis et déterminés pour éradiquer le terrorisme qui constitue une grave menace pour notre sécurité nationale. Il y a à peine quelques semaines, notre capitale a été ensanglantée par des attaques d'une violence inouïe. Les locaux de l'Etat-major de notre armée nationale ont été attaqués en même temps que ceux de l'Ambassade de France. La symbolique de ces attaques et leur mode opératoire nous commandent d'adapter notre doctrine, notre stratégie et nos moyens à l'évolution de la menace. Ce travail est d'ores et déjà en cours.

Conformément à la politique définie par le Président du Faso, la réponse de mon Gouvernement à la question du terrorisme repose sur deux piliers à savoir une approche purement sécuritaire et une approche centrée sur la lutte contre la pauvreté.

S'agissant du premier pilier de notre stratégie, je puis vous assurer que le Gouvernement a pris les mesures idoines pour renforcer les capacités opérationnelles et logistiques de nos forces de défense et de sécurité.

En ce qui concerne le second pilier de notre politique, repose sur notre capacité à couper les terroristes de leurs bases sociales. C'est pourquoi, nous avons mis en œuvre le Plan d'Urgence du Sahel (PUS) ; ce plan, doté d'un montant total de 445 milliards de FCFA sur quatre ans, permettra d'accélérer la lutte contre la pauvreté dans cette région de notre pays et de réduire considérablement la vulnérabilité des populations à l'extrémisme violent provoqué notamment par des discours religieux radicaux. Au demeurant, comme je l'ai indiqué précédemment, la meilleure réponse au terrorisme c'est notre unité, notre détermination commune à préserver notre vivre ensemble. Tous les Burkinabé doivent se sentir concernés par cette lutte et coopérer avec les forces de défense et de sécurité. Le mot d'ordre est « zéro sanctuaire pour les terroristes au Burkina Faso ».

Le second défi majeur auquel notre peuple est confronté est la cohésion sociale mise à mal, entre autres, par la multiplication des mouvements sociaux et des revendications salariales qui menacent gravement notre équilibre macro-économique et notre capacité à dégager les ressources internes pour assurer le financement du PNDES conformément au schéma initial.

C'est dans le but de renforcer la cohésion sociale que mon Gouvernement a créé le Haut Conseil pour le Dialogue social. C'est également dans ce but que, conformément aux instructions du Président du Faso, mon Gouvernement a lancé le 28 février 2018 dernier la conférence sur la réforme du système de rémunération des agents publics de l'Etat. Cette conférence dont les travaux sont en cours, vise deux principaux objectifs.

Le premier consiste à formuler des propositions de nature à assurer la viabilité du cadre macro-économique du pays en réduisant le rythme d'évolution des dépenses courantes singulièrement celles de la masse salariale.

En effet, l'analyse des données révèle une forte évolution des dépenses en personnel depuis quelques années. Elles sont passées ainsi de 332,34 milliards en 2012 à 618 milliards en 2017, soit une variation de près de 86%. En tenant compte de la hausse des prix, il ressort que les dépenses en personnel ont augmenté à un taux annuel de 11,72% entre 2012 et 2017. Or, sur la même période, la richesse nationale en termes réels mesurée par le PIB réel n'a augmenté en moyenne que de 5,4% par an.

Plus récemment, nous avons enregistré des taux de croissance annuelle des dépenses en personnel de 18,33% en 2016 et de 11,55% en 2017.

Sous l'effet de cette évolution, les dépenses courantes se sont également accrues s'établissant à plus de 61,3% des dépenses budgétaires totales en 2017 après 67,2% en 2016. Corrélativement, les dépenses de personnel absorbent de plus en plus l'essentiel des recettes fiscales de l'Etat, soit 50% en 2017, 51,6% en 2016 et 50,4% en 2015.

Ce rythme d'expansion des dépenses salariales et des dépenses courantes relativement à la richesse nationale est tout simplement insoutenable à terme car elle réduit la compétitivité de l'économie nationale tout en privant l'Etat des ressources nécessaires au financement propre des investissements prévus dans le PNDES en vue de sortir notre pays de la pauvreté.

Le second objectif de cette conférence nationale vise à réconcilier les burkinabè avec leur fonction publique en rétablissant les fondements d'équité, de justice, de mérite et d'égalité. Il est temps de mener une réflexion collective sur la multiplication effrénée des statuts autonomes, des disparités de traitement entre les agents et des « maquis » des primes et autres fonds communs sources de tant de frustrations entre fonctionnaires.

Mon Gouvernement, fidèle à sa méthode a engagé ce dialogue avec les organisations des travailleurs et les forces vives dans l'intérêt national, dans un esprit participatif en vue de soutenir l'effort d'investissement nécessaire pour placer notre pays sur une trajectoire d'émergence.

Honorables Députés,

Permettez-moi de vous adresser mes félicitations pour la qualité du travail réalisé par notre Parlement au cours de l'année écoulée. En agissant ainsi, vous assumez pleinement la place qui est la vôtre au sein des institutions et contribuez à l'efficacité de notre démocratie.

Vous avez institué plusieurs commissions d'enquêtes parlementaires qui ont produit de précieux rapports sur :

- le foncier urbain ;
- les mines ;
- le système de santé ;
- le système éducatif.

Mon Gouvernement s'attèle à la mise en œuvre des recommandations formulées par ces Commissions d'Enquêtes Parlementaires. Ainsi, avec vos précieuses contributions nous parviendrons à rompre définitivement avec les mauvaises pratiques et assainir la gestion dans ces domaines importants.

En ce qui concerne le rapport produit sur le foncier urbain, mon gouvernement a d'une part pris des mesures conservatoires et d'autre part mis en place, par décret, une commission interministérielle ad'hoc chargée de l'apurement du passif du foncier urbain.

Les mesures conservatoires ont concerné principalement :

- le retrait des agréments des promoteurs immobiliers ;
- le maintien de la mesure de suspension des lotissements ;
- la notification aux promoteurs immobiliers des taxes dues.

Quant à la commission interministérielle, elle a identifié, de concert avec tous les acteurs, les actions à mettre en œuvre qui feront l'objet d'un rapport assorti

d'un plan opérationnel. Ce rapport sera transmis au conseil des ministres pour décision.

S'agissant de l'enquête sur le secteur minier, plus de 70 % des recommandations ont déjà été mises en œuvre.

Concernant le secteur de la santé, près de 82% des recommandations ont déjà été mises en œuvre.

Dans le domaine du système éducatif, 23,3% des recommandations ont déjà été mises en œuvre.

Monsieur le Président ;

Honorables Députés

Comme indiqué précédemment, l'action de mon Gouvernement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES qui s'inspire de la vision et des engagements du Président du Faso vis-à-vis du peuple.

A cet égard, la politique mise en œuvre par mon Gouvernement est cohérente avec les trois piliers centraux du PNDES :

- réformer les institutions et moderniser l'administration ;
- développer le capital humain ;
- dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

J'articulerai mon propos autour des points suivants : la gouvernance et qualité des institutions, les performances des secteurs de production, la situation des secteurs de soutien à la production et les résultats engrangés au niveau des secteurs sociaux.

Honorables Députés

La croissance forte, durable et inclusive ne saurait se réaliser sans une gouvernance vertueuse qui garantit la liberté, la justice, la sécurité des biens et des personnes et qui permet à l'Etat de remplir efficacement ses fonctions

régaliennes. C'est pour quoi Son Excellence Monsieur le Président du Faso, dans sa vision pour la construction d'un Etat démocratique plus fort, s'est engagé à doter notre pays d'une nouvelle Constitution qui marquera le passage à la cinquième République. La commission constitutionnelle mise en place à cet effet, a officiellement remis le 14 novembre 2017 à son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE l'avant-projet de nouvelle Constitution. Son adoption prochaine permettra d'approfondir la démocratie et de garantir notre marche commune vers le progrès et la justice pour tous.

La gouvernance ne peut se prévaloir de la vertu, si elle n'est pas dynamique, c'est-à-dire résolument tournée vers l'avenir. Et c'est au prix des réformes que l'on peut l'adapter au contexte actuel qui est si mouvant qu'il appelle notre engagement constant. A ce titre, le domaine de la justice a été au cœur des réformes entreprises par mon gouvernement au cours de l'année 2017. Ces réformes portent sur le nécessaire renforcement de l'indépendance et de l'efficacité de la justice, de l'amélioration de l'accès à la justice, de la lutte contre la corruption, de la promotion du civisme et la protection des droits humains.

Dans le domaine de lutte contre la corruption dans le milieu, mon Gouvernement a mis en place un Comité anti-corruption chargé de veiller à la prévention et à la lutte contre la corruption y compris dans le milieu pénitentiaire.

Afin d'améliorer le fonctionnement du service public de la justice, des missions de contrôle organisées dans l'ensemble des juridictions ont montré que les décisions de justice sont élaborées avec plus de célérité. La poursuite du processus d'informatisation des chaînes pénale et civile a permis la réduction des délais de traitements des dossiers.

L'un des objectifs de mon gouvernement est de faciliter un accès équitable des populations aux services de la justice, avec un rayon moyen d'accès à un Tribunal de grande instance.

Pour ce faire, le Gouvernement a lancé les travaux de construction du Tribunal de grande instance et de la Maison d'arrêt et de correction de Pô, de même que ceux du TGI de Ouagadougou.

Pour améliorer l'accès des personnes indigentes à la justice, le Fonds d'assistance judiciaire a été doté d'un budget de 170 millions de FCFA au titre de l'année 2017 contre 100 millions de FCFA en 2016. Cet effort qu'il faut apprécier à sa juste valeur a permis d'enregistrer 239 nouveaux assistés contre 69 une année plus tôt.

En matière de droits humains et de la promotion du civisme, les actions majeures menées en 2017 sont :

- la sensibilisation des acteurs judiciaires et des forces de défense et de sécurité sur la protection des enfants contre la traite et les autres pires formes de travail des enfants ;
- la poursuite du processus de retrait et de réinsertion sociale des personnes vulnérables par le suivi des femmes accusées de sorcellerie ;
- la sensibilisation de la population sur la nécessité d'adopter un comportement civique pour un développement harmonieux à travers l'organisation de la semaine nationale de la citoyenneté ;
- le renforcement de la culture du civisme dans l'enseignement formel et non formel ;
- la formation civique et patriotique de 4 633 jeunes issus des 13 régions ;
- la poursuite de l'installation des démembrements de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires qui contribuera à renforcer la paix et la cohésion sociale.

Il est certain que les impacts de ces efforts ne seront perceptibles qu'à moyen et long termes à travers la réduction de l'incivisme et une protection accrue des droits humains dans notre pays.

Mon Gouvernement entend poursuivre en 2018 les réformes dans le domaine de la justice à travers notamment la relecture du Code pénal avec des innovations majeures, le renforcement des capacités des acteurs et l'informatisation des procédures qui devront permettre une nette amélioration des délais de traitement des dossiers.

Honorables Députés,

Mesdames et messieurs,

Comme je le mentionnais précédemment, le terrorisme est aujourd'hui l'une des principales menaces à notre sécurité nationale.

Dans le cadre de la politique définie par le Président du Faso, mon Gouvernement a entrepris de renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité ; de relever le niveau du système sécuritaire à travers le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité ; et de construire et de réhabiliter les services de sécurité. Pour ce dernier point il s'agit notamment de la construction ou de la réhabilitation :

- des commissariats de police de district de Thiou, Tankougounadié, Déou, Falangountou, Seytenga, Bahn, Arbinda, Gorgadji, Baraboulé, Tongomayel, Titabé et Kaïn ;
- des brigades territoriales de gendarmerie de Foutouri et de Ouou ;
du camp de l'Unité d'intervention polyvalente de la Police nationale du centre.

Dans le même ordre d'idées, 2 655 agents de force de sécurité ont été recrutés. Ce qui a permis de faire évoluer le ratio qui est passé d'un agent de sécurité pour 800 habitants en 2016 à un agent de sécurité pour 758 habitants en 2017, pour une norme internationale d'un agent pour 400 habitants.

Dans l'optique de repenser notre système de sécurité intérieure, le forum national sur la sécurité, organisé du 24 au 26 octobre 2017, a recommandé la formulation d'une politique de sécurité nationale qui est en cours de finalisation.

Concernant la sécurisation des personnes et leurs biens, les actions importantes suivantes ont été menées :

- l'organisation de 13 519 patrouilles dissuasives et 9 679 autres dans le cadre de la lutte contre l'incivisme;
- la conduite de 76 opérations de lutte contre le trafic illicite des drogues et des médicaments de rue ;
- l'organisation de 123 opérations de grandes envergures dans les zones criminogènes ;
- le renforcement de la sécurité au niveau des sites miniers.

Au cours de l'année 2018, le Gouvernement poursuivra ses efforts de renforcement du système sécuritaire national par :

- la finalisation de la politique de sécurité nationale comme annoncée toute à l'heure ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité ;
- le renforcement du dispositif de répression de la cybercriminalité ;
- l'intensification des patrouilles dissuasives ;
- la mise en circulation du Passeport à puce électronique (e-passeport) et la mise en œuvre de la carte d'identité CEDEAO.

Monsieur le Président ;

Honorables Députés ;

Au titre de la Défense nationale, le Gouvernement a consenti des efforts dans quatre directions : la poursuite de la réforme de l'Armée, la lutte contre le terrorisme, la sécurisation du territoire national et la recherche de la paix ainsi que de la sécurité internationale.

En effet, au cours de l'année 2017, le Plan stratégique 2018-2022 pour la réforme des Forces Armées Nationales et la loi de programmation militaire quinquennale d'un coût de plus de 725 milliards de FCFA ont été adoptés. La réforme, une fois mise en œuvre donnera un nouveau visage à l'institution militaire, en termes d'opérationnalité et de professionnalisme.

Afin de lutter contre les attaques terroristes qui ont malheureusement endeuillé notre pays, des unités militaires permanentes ont été déployées sur le terrain. En outre, les opérations conjointes menées avec les armées sœurs du Mali, du Niger et appuyées par les pays partenaires ont permis de réduire considérablement la menace terroriste au Sahel et au Nord.

Dans le but de renforcer les capacités opérationnelles de nos forces armées, le Gouvernement a mené des actions de recrutement, d'équipement, de réalisation d'infrastructures, d'instruction, de formation et d'entraînement. On peut à ce titre, noter :

- la levée du contingent militaire de 2017 ;
- le recrutement de 100 élèves Sapeurs-Pompiers, 30 élèves Officiers d'active et 66 élèves Sous-officiers d'active ;
- la reprise du projet de construction des casernes militaires ;
- la poursuite de l'équipement des Forces Armées Nationales ;
- la poursuite des réalisations d'infrastructures, notamment au nord du pays.

Enfin, dans le cadre de la solidarité internationale, de la recherche de la paix et de la sécurité internationales, le Burkina Faso a été présent en 2017 sur plusieurs théâtres d'opérations de soutien à la paix avec des contingents militaires, des unités de police constituées, des observateurs militaires, des officiers d'Etat-major et des officiers de police civile.

L'année 2018 sera principalement consacrée à la relecture de la politique de défense de notre pays pour l'adapter à la nature de la menace et au nouveau

contexte, au renforcement de la gouvernance et de la coopération militaire ainsi qu'à l'opérationnalisation des cadres régionaux de lutte contre le terrorisme, en l'occurrence le G5 Sahel.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le Burkina Faso, désireux de renforcer son rayonnement sur la scène internationale, n'a eu de cesse de défendre ses intérêts, de renforcer sa contribution aux processus d'intégration régionale et sous - régionale, tout en poursuivant ses efforts en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité internationale. Il a, à cet effet, organisé et pris part à de nombreuses rencontres, tant au plan bilatéral que multilatéral.

Notre pays a accueilli de nombreuses Hautes personnalités des pays amis. Ces différentes visites sont des manifestations de soutien à notre jeune expérience démocratique. Elles nous offrent l'opportunité de consolider nos relations avec ces pays et de renforcer notre présence sur la scène internationale.

Par ailleurs, notre pays a abrité la 6^{ème} conférence au Sommet du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso, du 13 au 18 juillet 2017 à Ouagadougou. La signature de 11 Accords bilatéraux constitue la preuve de l'excellence de nos relations d'amitié et de coopération avec ce pays frère.

En ce qui concerne la coopération multilatérale, elle a été consolidée à travers une forte participation de notre pays aux efforts déployés par les instances onusiennes.

Notre contribution au processus de l'intégration régionale et sous régionale, s'est affirmée à travers la participation de notre pays à toutes les rencontres des instances de l'Union Africaine, de la CEDEAO, de l'UEMOA, du CILSS, du Conseil de l'Entente, du G5 Sahel et une présence active sur tous les chantiers communautaires.

Honorables députés,

La protection de nos concitoyens nous interpelle quant à la prise en compte des préoccupations des Burkinabè de l'extérieur qui ont toujours montré un attachement à la mère-patrie. A ce titre, mon Gouvernement a entre autres :

- organisé une mission conjointe ivoiro-burkinabè dans le cadre de la sensibilisation des ex-occupants du Parc national du Mont Péko en République de Côte d'Ivoire ;
- coordonné 4 opérations de retour volontaire de la Libye pour 847 migrants rapatriés ;
- accueilli et assisté des rapatriés de la Guinée Equatoriale et du Gabon.

En perspective, la défense de nos intérêts nationaux, la protection et l'implication de nos compatriotes dans le processus du développement national, et la consolidation de la paix dans le monde, en particulier dans la sous-région seront les défis à relever par mon Gouvernement dans les années à venir.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'efficacité de l'administration publique dans toutes ses composantes est une condition importante du pacte républicain.

Ainsi, des actions ont été menées dans le sens de la modernisation de l'administration, du renforcement de l'administration du territoire et de l'approfondissement du processus de décentralisation.

Dans le domaine de l'administration publique, comme vous le savez, l'année 2017 a été marquée par de nombreuses revendications corporatistes. Face à cette situation, le Président du Faso a instruit le Gouvernement d'engager des concertations avec les organisations syndicales et les forces vives de la nation .

En application de ces instructions, des concertations ont été engagées depuis le mois de février 2018, afin de trouver les solutions qui devront permettre à l'Etat de disposer d'un système des rémunérations fondé sur les principes d'équité,

de justice et de mérite, et compatible avec la soutenabilité des finances publiques à moyen et long termes.

Au-delà de ce souci majeur de gestion de notre administration, la recherche de la stabilité de l'Etat nous impose de renforcer les cadres juridiques et institutionnels en matière de travail. C'est à ce titre que le Gouvernement a entrepris la relecture du code du travail, la construction en cours de la bourse de travail de Bobo-Dioulasso, la création et la nomination des membres du Haut conseil de dialogue social.

Dans le cadre de la modernisation de notre administration publique, l'amélioration de l'organisation des concours à travers l'adaptation de la plateforme e-Concours a permis d'étendre la possibilité d'inscription en ligne des candidats à 18 concours en 2017. A titre de comparaison, l'inscription en ligne des candidats a concerné 10 concours en 2016 et seulement 1 concours en 2015.

Les efforts de modernisation sont attestés par la mise en œuvre des recommandations de l'atelier national de réflexion pour une meilleure gestion des concours de la Fonction publique. Il en a résulté le renforcement du dispositif d'organisation des concours et de la lutte contre la fraude.

Afin de garantir l'égalité des chances dans l'accès aux emplois publics, 7 concours directs exclusivement destinés aux personnes vivant avec un handicap (visuel, auditif et physique) ont été organisés et 34 postes ont été pourvus.

Le processus de modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance s'est poursuivi avec notamment :

- la numérisation de plus de 17 800 dossiers d'agents intégrés en 2015 et 2016 ;
- l'adoption de la Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance 2018-2027 et son premier plan d'actions 2018-2020 ;
- l'adoption du plan d'actions 2017-2019 du Partenariat pour un gouvernement ouvert ;

- l'adoption du guide d'évaluation des performances des structures de l'administration publique ;
- l'élaboration d'outils modernes de gestion des ressources humaines.

Honorables députés,

En termes de perspectives en matière de modernisation de l'administration, il est prévu, entre autres :

- l'adaptation de la plate-forme du guichet virtuel pour permettre l'inscription en ligne de tous les concours directs de niveau supérieur au Baccalauréat et d'au moins 50% des concours de niveau baccalauréat ;
- l'élaboration d'une stratégie de valorisation de l'expertise publique ;
- la relecture de la loi 033 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des établissements publics de l'Etat;
- l'élaboration d'un organigramme type des départements ministériels en cohérence avec la mise en œuvre du Budget programme ;
- la finalisation de la relecture du code du travail ;
- l'adoption d'une loi unique sur les régimes de prévention, de réparation des risques professionnels et de retraite applicables aux agents de la Fonction publique, aux militaires et aux magistrats.

Dans le domaine de l'administration territoriale, on note les résultats suivants au titre de la gestion des frontières :

- l'élaboration en cours avec la partie malienne d'un document de projet de densification de la frontière Burkina-Mali ;
- le recensement des populations affectées par le bornage de ladite frontière ;
- les travaux préliminaires de bornage de la frontière Burkina-Niger.

Au titre de l'Etat civil, le gouvernement a poursuivi le processus de modernisation de l'Etat civil à travers l'acquisition de matériel et de logiciels au

profit des services d'Etat civil des communes des 13 chefs-lieux de régions, la mise en réseau des principaux centres d'Etat civil et la mise en place d'un système de suivi-évaluation.

En matière de décentralisation, l'engagement du Président du Faso est d'*en faire le pilier essentiel de réalisation de la démocratie et du développement à la base*».

Ainsi, au cours de l'année 2017, les résultats majeurs suivants ont été engrangés :

- la tenue des assises nationales de la coopération décentralisée;
- la réalisation de l'inventaire du patrimoine de l'Etat à transférer aux CT ;
- la mobilisation, avec l'appui des PTF, de plus de 11 milliards de F CFA au profit des CT ;
- l'élaboration et l'adoption en conseil des ministres de nouveaux référentiels de la décentralisation.

En perspective, dans le domaine de l'administration territoriale et de la décentralisation, mon Gouvernement envisage entre autres :

- l'élaboration de la charte de la déconcentration/décentralisation ;
- la densification de la frontière Burkina-Mali à travers l'augmentation du nombre de bornes
- le règlement du différend frontalier Burkina-Bénin ;
- l'élaboration d'une cartographie de la chefferie coutumière ;
- la relecture des lois portant code électoral et code général des collectivités territoriales ainsi que des nouveaux référentiels de la décentralisation ;
- l'élaboration d'un plan stratégique de la coopération décentralisée;
- la poursuite de la mise en place des plans d'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC) dans les régions.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans la consolidation de la démocratie et des libertés individuelles et collectives, les médias se doivent de jouer un rôle important. A ce titre, notre ambition est d'assurer l'accès à l'information juste pour tous, sur tout le territoire. Cet accès passe par l'amélioration de la couverture du territoire par la télévision, la radio et la presse écrite et l'amélioration du cadre juridique des médias.

Dans ce domaine, l'année 2017 a été marquée par plusieurs actions volontaristes à savoir : la mise en œuvre effective de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) avec le lancement du premier multiplex, la mise en ondes de la radio rurale, le renforcement de la couverture géographique du territoire par les médias et l'élaboration du plan stratégique de communication.

De même, des réformes pour améliorer le cadre juridique du secteur sont en cours. Il s'agit notamment des textes portant création et fonctionnement du musée national des médias, de la relecture de la loi portant droit d'accès aux documents administratifs et du décret portant création du Fonds d'appui à la presse privée.

En vue de renforcer les capacités technologiques et infrastructurelles, des équipements techniques de production pour la RTB et la Radio rurale ainsi que 17 émetteurs pour la Radio nationale et la Radio rurale ont été acquis.

La conjugaison de l'ensemble de ces efforts a permis d'accroître porter le taux de couverture radiophonique de 75,5% en 2016 à 83,8% en 2017.

Le Gouvernement a pour ambition de consolider les acquis et de poursuivre la politique d'amélioration de l'accès des populations à l'information par le déploiement de la TNT sur toute l'étendue du territoire national.

Pour ce faire, les actions consisteront à :

- finaliser les travaux d'installation du réseau TNT sur toute l'étendue du territoire par l'opérationnalisation des 15 stations de diffusion restantes sur le total de 35 au cours du premier semestre 2018 afin de couvrir tout le territoire par la TNT ;
- améliorer la couverture du territoire par la radio nationale dont le taux de couverture passera de 83,8% en 2017 à 95,8% en 2018, avec l'acquisition et l'installation de 7 émetteurs à Sebba, Koupèla, Toma, Gorom-gorom, Solenzo, Sapouy et Pama ;
- renforcer la couverture du territoire par la radio rurale par l'installation de 7 émetteurs à Bogandé, Léo, Nouna, Orodara, Kaya, Banfora et Ouahigouya et un taux de couverture du territoire qui passera de 66,5% en 2017 à 75,5% en 2018 ;
- construire la direction régionale des Editions Sidwaya à Dori ;
- acquérir et installer des équipements d'imprimerie de Sidwaya à Bobo-Dioulasso et Dori ;
- achever la construction de la salle polyvalente de presse du Service d'information du Gouvernement.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La bonne gouvernance économique fait partie des conditions qui garantissent la réalisation de l'objectif de la transformation structurelle de l'économie. Dans ce domaine, l'action de mon gouvernement a permis, comme je le soulignais dans mon introduction, de consolider la reprise de la croissance économique enregistrée depuis 2016. En effet, en dépit d'une situation sécuritaire nationale et sous régionale difficile et d'une pluviométrie déficitaire, le taux de croissance économique est ressorti à 6,7% en 2017 contre 5,9% en 2016.

Ces performances prouvent que notre économie est en construction. Oui, le Burkina se redresse dans la perspective de l'émergence.

L'amélioration du niveau du produit national est le fruit du dynamisme observé dans le secteur secondaire qui a réalisé une progression de 10,5% en 2017

contre 3,9% en 2016, en lien avec une bonne orientation de l'activité dans le secteur des mines et l'intensification des investissements dans les BTP.

L'accélération de la croissance économique résulte également de la bonne tenue des activités marchandes du secteur tertiaire qui s'est accru de 6,6% et de la progression de la valeur ajoutée du secteur primaire qui, en dépit de la baisse du rythme de sa croissance, a enregistré un accroissement de 3,6%.

Du côté de la demande, la croissance du PIB réel en 2017 a également été tirée par la consommation finale qui a contribué à hauteur de 4% et par l'investissement dont la contribution a été de 2,9%.

Les actions du gouvernement ont également permis de maintenir la stabilité macroéconomique en 2017. En effet, le taux d'inflation est ressorti à 0,4% donc en dessous de la norme communautaire de 3%.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

S'agissant de la mobilisation des ressources propres, des efforts ont été enregistrés même si l'ambition du Gouvernement est de porter le taux de pression fiscale au-dessus de 20% avant 2020.

Les recettes totales et dons ont été mobilisés à hauteur de 1583,6 milliards de FCFA à fin décembre 2017 contre 1412,5 milliards en 2016, soit une progression de 12,1 %.

L'amélioration du niveau des recettes totales est essentiellement tirée par la croissance des recettes propres qui sont passées à 1 389, 4 milliards de F CFA en 2017 contre 1 230,5 milliards de F CFA en 2016, soit un taux d'accroissement de 12,9%. Cette augmentation est consécutive à la hausse des recettes fiscales de 15,1% contribuant ainsi à améliorer le taux de pression fiscale qui passe à 16,6% contre 15,8% en 2016.

Concernant les ressources extérieures, au 31 décembre 2017, un montant total de 77,9 milliards FCFA a été décaissé au titre des appuis budgétaires sur une

prévision annuelle de 124,9 milliards FCFA, soit un taux de décaissement de 62,5%. Au titre des appuis projets, 201 milliards FCFA ont été décaissés sur une prévision annuelle de 388 milliards FCFA, soit un taux de 51,8% au titre de la mobilisation des ressources extérieures.

Les bonnes performances dans la mobilisation des recettes propres résultent des réformes entreprises par mon Gouvernement au titre de l'année sous revue.

Il s'agit entre autres de :

- l'opérationnalisation, en février 2017, de la facture normalisée au niveau des contribuables du réel normal d'imposition avec un taux d'utilisation estimée à 69% ;
- la création de nouvelles recettes de service ;
- la modernisation du mode de gestion de certaines recettes de services, notamment des recettes du secteur minier, la délivrance des titres de transport, des passeports etc. ;
- la modernisation de la législation fiscale et la revue des procédures fiscales et douanières ;
- la prise de mesures permettant de limiter les abus en matière de prix des transferts et de renforcer l'action en recouvrement ;
- la rationalisation et le suivi des exonérations fiscales et douanières ;
- le renforcement du contrôle, de la lutte contre la fraude et la corruption ;
- l'implémentation des outils moderne de travail (Sylvie, SIGU, géolocalisation des marchandises en transit, paiement par orange monnaie etc. ;
- l'apurement partiel des restes à recouvrer estimé à 21,5% pour les recouvrements d'assiettes et 5% des redressements liés aux contrôles ;
- l'externalisation de l'évaluation des véhicules d'occasion confiée à la CCVA ;
- la mise en œuvre des télé-procédures avec notamment le déploiement en cours de l'application télé-déclaration ;

- des efforts de recouvrement additionnels déployés durant le dernier trimestre 2017, afin de rattraper les contreperformances consécutives aux mouvements de grèves des agents des régies de recettes.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La hausse du déficit budgétaire, malgré une nette amélioration des capacités de mobilisation des ressources résulte de l'augmentation des dépenses publiques en 2017. En effet, les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 2 180,4 milliards de FCFA à fin décembre 2017 contre 1 636,5 milliards de FCFA à fin décembre 2016, soit une hausse de 33,2%. Cet accroissement est imputable principalement à l'augmentation des dépenses en capital de 49,8%, en lien avec la ferme volonté du Gouvernement de mettre en œuvre les projets porteurs de croissance et à même de permettre une transformation structurelle de l'économie.

Pour leur part, les dépenses courantes se sont accrues de 17,8% résultant essentiellement de la hausse des dépenses de personnel.

De même, relativement à la gestion budgétaire, à la tenue des comptes publics et à l'exercice de la tutelle, les principaux résultats engrangés sont entre autres :

- l'opérationnalisation de 25 unités de vérification des dépenses du budget de l'Etat, portant leur nombre total à 30. Cela a contribué à la réduction des délais de traitement et de paiement de la dépense. A la fin décembre 2017, le délai moyen entre la liquidation et le paiement des dépenses est de 37 jours et le délai moyen de paiement des dépenses après visa du Payeur général est de 4 jours pour des cibles respectives de 47 jours et 30 jours ;
- la poursuite de l'adaptation du système d'information à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ;

- la prise des textes d'application de la loi portant réglementation générale de la commande publique adoptée par votre auguste Assemblée le 02 décembre 2016 ;
- la poursuite de l'optimisation du dispositif de gestion des marchés publics. En 2017, le pourcentage des marchés publics conclus dans le délai de validité des offres est de 97,9% pour une cible d'au moins 90%. ;
- Le pourcentage des marchés publics conclus suivant les procédures de droit commun est de 87,5% pour une cible d'au moins 85%. Le pourcentage des marchés publics conclus suivant les procédures exceptionnelles est de 12,5% pour une cible inférieure à 15% ;
- l'élaboration et l'adoption des documents de politique immobilière et d'équipement.

Au vu de ces bonnes performances et des dispositions prises pour assurer la stabilité macro-économique, le Conseil d'Administration du FMI a approuvé le 14 mars 2018 un nouveau programme économique et financier 2018-2020 soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) d'environ USD 157,6 millions soit l'équivalent de 90 milliards de FCFA.

Cette décision du FMI a permis un décaissement immédiat d'environ USD 26,3 millions, 14,3 milliards de FCFA.

Toutefois, au-delà du volet purement financier de cet accord, cette décision du Conseil d'Administration du FMI crédibilise notre pays vis-à-vis de la communauté internationale, singulièrement les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La résilience de notre pays aux chocs adverses tient à la capacité de mon gouvernement à piloter l'économie et le processus du développement. En

particulier, elle tient à la formulation et à la mise en œuvre de bonnes politiques de développement.

Ainsi, dans une perspective d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre du PNDES et du Budget-programme, le Gouvernement s'est attelé à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques sectorielles.

Par ailleurs, mon gouvernement poursuit l'opérationnalisation du second compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) avec la finalisation de l'analyse des contraintes à la croissance et l'identification des secteurs prioritaires. Ces études préalables ont permis de porter notre choix sur le sous-secteur de l'énergie comme contrainte prioritaire à lever en vue d'asseoir la transformation structurelle de notre économie.

À cela, il faut ajouter :

- la mise en place de l'observatoire national du dividende démographique ;
- la mise en place du Programme d'appui au développement des économies locales ;
- le démarrage du processus d'élaboration des schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire des régions du Centre, du Sahel et de l'Est.

Pour un renforcement des performances dans l'exécution des projets et programmes de développement, une nouvelle réglementation générale y relative a été élaborée et adoptée. Dans ce domaine précis, les résultats exposés lors de la 8^{ème} édition des assises de l'Assemblée générale des projets et programmes de développement sont très encourageants. En effet, il est ressorti que 82,1% des projets et programmes sont très performants ou moyennement performants contre 17,9 % qui enregistrent des résultats insatisfaisants.

La prise en compte des recommandations issues de cette rencontre ainsi que l'application de la nouvelle réglementation permettront d'améliorer significativement les performances des projets et programmes.

Par ailleurs, la mise en place des pôles de croissance s'est poursuivie avec le recrutement de cabinets pour les études socio-économiques et spatiales complémentaires du Pôle de croissance du Sahel et l'étude de préfaisabilité des agropoles du Sourou et de Samandéni.

Une des orientations majeures de la politique de pilotage de l'économie est la prise en compte des disparités spatiales dans le processus de développement. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'urgence pour le Sahel, le gouvernement a entrepris:

- la construction de 9 préfectures, 8 résidences de préfets et une résidence de secrétaire général de province ;
- la réhabilitation de 7 préfectures et 4 résidences de préfets ;
- la construction et la réhabilitation de clôtures de hauts commissariats et de préfecture.

Enfin, dans le domaine de l'environnement des affaires et de la promotion du secteur privé, en dépit de nombreuses réformes entreprises en 2017, le classement Doing Business du Burkina Faso est passé de 146^{ème} sur 189 en 2016 à 148^{ème} sur 190 en 2017, soit un repli de deux places.

C'est pour pallier cette insuffisance qu'un décret portant révision du dispositif institutionnel de suivi du climat des affaires a été adopté en 2017 avec la mise en place d'un comité de pilotage que je préside personnellement.

Dans le même esprit de créer un environnement favorable à l'éclosion d'un secteur privé dynamique, le Gouvernement a œuvré au maintien du dialogue permanent avec les acteurs privés, à travers notamment la tenue de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé du 05 au 08 mai 2017 à Bobo-Dioulasso.

En termes de résultats, le nombre d'entreprises nouvellement créées a progressé de 8,2% par rapport à l'année 2016 passant de 11 661 en 2016 à 12 619 en 2017.

Honorables Députés,

Les perspectives de croissance restent solides. En 2018, l'activité économique devrait maintenir son dynamisme expansionniste grâce aux effets des investissements structurants du PNDES et à la faveur d'un environnement interne propice aux affaires.

Comme chantiers en vue du renforcement de la gouvernance économique, les actions du gouvernement 2018 s'inscrivent principalement dans trois à savoir le pilotage de l'économie et du développement, la mobilisation des ressources budgétaires et la gestion budgétaire.

En ce qui concerne le pilotage de l'économie et du développement, poursuivre et promouvoir une gestion économique performante et un pilotage efficace du développement à travers entre autres actions :

- le choix des projets du second compact du MCA et la finalisation de leurs études de faisabilité ;
- la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale d'intelligence économique ;
- la réalisation de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) ;
- La mise en place et la gestion de l'observatoire national de l'économie territoriale (ONET) ;
- l'élaboration de la loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire ;
- la mise en œuvre du Programme d'appui à l'aménagement et au développement durable du territoire (PADDT) ;
- l'élaboration de 6 schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire ;
- la mise en œuvre du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL).

S'agissant de la mobilisation des ressources budgétaires, l'action du Gouvernement consistera à

- réformer le fichier de l'identifiant financier unique (IFU) et à mettre en place un véritable numéro national d'identification des entreprises et associations ;
- améliorer les fonctionnalités des applications informatiques des régies de recettes ;
- renforcer la surveillance des déclarations et paiements en matière de fiscalité intérieure et de porte ;
- mettre en œuvre la stratégie d'apurement et de maîtrise des restes à recouvrer ;
- interconnecter le système informatique douanier du Burkina Faso avec ceux de la Côte d'Ivoire et du Togo ;
- poursuivre l'opérationnalisation de la facture normalisée au niveau des grandes, moyennes et petites entreprises ;
- poursuivre les actions de modernisation de l'administration fiscale et douanière à travers notamment l'opérationnalisation des plateformes de télédéclaration et de télépaiement, l'amélioration de la gestion du Programme de Vérification des importations et l'ouverture sur internet de SYDONIA World ;
- poursuivre la lutte contre la fraude, le faux et la corruption par la dynamisation des structures de contrôle, d'enquêtes et de recherche ;
- mettre en place le projet cadastre fiscal.

Quant à la gestion budgétaire,

- réaliser une revue de la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) avant le basculement complet au budget programme en 2019 ;
- adapter le système d'information à la LOLF ;
- renforcer le cadre juridique et institutionnel du PPP ;

- poursuivre la réforme de la gestion salariale des agents publics de l'Etat ;
- dématérialiser les procédures de passation des marchés publics
- implanter la comptabilité des matières.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Les performances économiques engrangées en 2017 procèdent du dynamisme des secteurs de production tels que l'agriculture, l'élevage, l'industrie et les services marchands.

Dans le secteur de l'agriculture, des actions concrètes ont été entreprises en 2017 pour permettre à ce secteur de jouer son rôle de levier dans le processus de transformation structurelle de notre économie. Ces actions concernent notamment les aménagements hydro-agricoles, la promotion de l'accès aux intrants, la sécurisation foncière et la promotion de l'économie agricole.

Au titre des aménagements hydro-agricoles et de l'irrigation, les principaux résultats concrets atteints sont :

- l'aménagement de 3 046 hectares de nouveaux bas-fonds et la réhabilitation de 1 702 hectares de bas-fonds ;
- l'aménagement de 2 710 hectares de nouveaux périmètres irrigués, 169 hectares maraichers et la réhabilitation de 413 hectares de périmètres irrigués ;
- la mise à disposition de 112 motopompes à des prix subventionnés aux producteurs ;
- la réalisation de 252 bassins de collecte.

Pour ce qui est de la promotion de l'accès aux intrants, les efforts du Gouvernement avec l'appui de ses partenaires ont permis de mettre à la disposition des producteurs :

- 21 926 tonnes d'engrais minéraux dont 13 029 tonnes de NPK, 6 021 tonnes d'Urée et 2 876 tonnes de phosphate diammonium pour distribution à prix subventionné ;
- 6 711,22 tonnes de semences améliorées ;
- 4 883 animaux de trait contre 3 598 en 2016 ;
- 7 492 charrues et 2 335 charrettes à prix subventionnés.

Concernant la sécurisation foncière et l'appui à l'organisation du monde rural, plusieurs actions ont été entreprises en vue d'améliorer les performances du secteur. Il s'agit entre autres de :

- l'appui à l'installation de 262 jeunes formés dans les Centres de promotion rurale ;
- la mise en place de 1 473 commissions foncières villageoises ;
- l'équipement de 50 services fonciers ruraux ;
- la délivrance de plus 1 500 attestations de possession foncière ;
- la mise en conformité à l'acte uniforme OHADA de 2 979 organisations des producteurs agricoles, conformément aux engagements du chef de l'Etat lors des Journées nationales du paysan tenues à Kaya en mai 2017 ;
- la mise en place de 4 unités de transformation du riz, du maïs, du manioc, des fruits et légumes ;
- la construction de 11 infrastructures de mise en marché et la mise en place de 7 plateformes multifonctionnelles.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Malgré les différentes actions menées dans le domaine agricole, les aléas climatiques ont fortement affecté les objectifs de productions. En effet, la campagne agricole 2017/2018 a été marquée par des poches de sécheresse parfois prolongées dans plusieurs régions du pays et par des attaques de chenilles légionnaires d'automne à tous les stades de développement végétatif des cultures, avec une plus grande sévérité sur le maïs. Par ailleurs, des

attaques d'oiseaux granivores ont été signalées dans les régions du Sahel, de l'Est et dans la vallée du Sourou.

Ces difficultés ont affecté les productions agricoles. En effet, la production céréalière définitive de la campagne agricole 2017/2018 a été estimée à 4 063 198 tonnes. Cette production enregistre une baisse respective de 11% et de 11,6% par rapport à la campagne agricole passée et par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

La production définitive des autres cultures vivrières (niébé, voandzou, igname, et patate) de la campagne agricole 2017/2018 est estimée à 717 419 tonnes soit une quasi stabilité par rapport à la campagne précédente et une baisse de 8% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes.

La production définitive des cultures de rente est évaluée à 1 360 952 tonnes ; elle est en baisse de 8,9% par rapport à la campagne passée et stable par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes.

Le bilan céréalier définitif fait ressortir un déficit brut global estimé à 477 448 tonnes avec :

- 22 provinces déficitaires (Kadiogo, Kourwéogo, Sanmatenga, Boulkiemdé, Passoré, Bam, Oubritenga, Zondoma, Gnagna, Komondjoari, Namentenga, Yatenga, Kouritenga, Sanguié, Boulgou, Bazèga, Poni, Soum, Koulpélogo, Comoé, Oudalan, Séno) ;
- 8 provinces en équilibre : (Houet, Gourma, Ganzourgou, Yagha, Tapoa, Loroum, Noumbiel, Nayala) ;
- 15 provinces excédentaires (Zoundwéogo, Sourou, Bougouriba, Banwa, Ioba, Kompienga, Ziro, Balé, Nahouri, Léraba, Mouhoun, Kossi, Sissili, Tuy, Kéné Dougou).

L'analyse de l'insécurité alimentaire fait ressortir que :

 de Mars à Mai 2018,

- 14 provinces sont en « stress » alimentaire. Il s'agit de l'Oudalan, du Seno, du Sanmatenga, du Bam, de Loroum, du Yatenga, du Zondoma, du Passoré, de l'Oubritenga, du Bazega, du Sanguié, du Ioba, du Poni et de la Tapoa ;
- 6 provinces sont en crises alimentaires. Il s'agit du Soum, du Namentenga, de la Gnagna, de la Komandjoari, du Boulkiemdé et du Kourwéogo ;

 de juin à août 2018 :

- 14 provinces seront en stress alimentaire. Il s'agit du Numbiel, du Seno, du Sanmatenga, du Bam, du Loroum, du Yatenga, du Zondoma, du Passoré, du Sourou, du Bazèga, du Sanguié, du Ioba, du Poni et de la Tapoa ;
- et 8 provinces seront en « crise » alimentaire. Il s'agit de l'Oubritenga, du Namentenga, de la Gnagna, de la Komandjoari, du Boulkiemdé, du Kourwéogo, de l'oudalan et du Soum.

Pour prévenir et gérer efficacement cette situation alimentaire qui s'annonce difficile, le gouvernement a mis en place un cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers et l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire en vue de proposer une réponse à la hauteur des enjeux. Les grandes actions issues des travaux de ce cadre de concertation sont:

- l'élaboration d'un plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables d'un montant de plus de 68 milliards de Francs CFA devant permettre de soutenir plus de 2,6 millions de personnes exposées à l'insécurité alimentaire sous stress, plus de 900 milles personnes exposées à une crise alimentaire. Ce plan couvrira 83 communes à risque d'insécurité alimentaire ;

- l'augmentation du nombre de boutiques témoin passant de 138 à 250 pour tenir compte de la situation alimentaire actuelle ;
- l'augmentation du stock céréalier national de sécurité à 41 799,7 d'ici fin mars 2018. Il convient de signaler que les livraisons sont en cours dans le cadre de la reconstitution de ce stock ;
- l'acquisition de plus de 22 000 tonnes de céréales au profit du stock d'intervention et les livraisons sont en cours ;
- et la construction de 54 magasins de stockage des produits agricoles.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Afin de consolider les acquis de 2017 dans le secteur agricole et au regard des objectifs affichés du PNDES, les perspectives d'intervention par domaine d'actions sont l'aménagement hydro agricoles et l'irrigation, le développement durable des productions agricoles, la sécurisation foncière, la formation professionnelle, l'organisation du monde rural et la promotion de l'économie:

En matière d'aménagements hydro agricoles et d'irrigation, l'accent sera mis sur la maîtrise de l'eau, l'amélioration du potentiel aménagé et la mise en valeur effective de tous les aménagements. Les principales actions porteront sur:

- l'aménagement d'au moins 5 247 hectares de nouveaux bas-fonds ;
- l'aménagement de 4 314 hectares de nouveaux périmètres irrigués et 690 hectares de périmètres maraichers ;
- la réhabilitation de 3 265 hectares de périmètres irrigués
- et la mise à disposition des producteurs de 1 360 motopompes à prix subventionnés.

Dans le domaine du développement durable des productions agricoles, les principales réalisations seront :

- la mise à disposition des producteurs à prix subventionnés de :

- 15 250 tonnes d'engrais minéraux dont 9 459 tonnes de NPK, 4 571 tonnes d'urée et 1 220 tonnes de DAP ;
- 8 155 tonnes de semences améliorées ;
- 23 799 charrues, 3 150 charrettes, 250 semoirs et 10 500 animaux de trait ;
- 133 Motoculteurs, 31 Despatheuse-égreneuses, 25 Batteuses de riz et 16 Epierreuses.

Au niveau de la sécurisation foncière, de la formation professionnelle agricole et de l'organisation du monde rural, les principales actions porteront sur :

- la mise en place de l'Agence nationale des terres rurales (ANTR) ;
- la mise en place de 53 Commissions foncières villageoises (CFV) et de 53 Commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV) ;
- la délivrance de 5 000 Attestations de possession foncière rurale (APFR) ;
- la formation initiale de 400 jeunes et la formation continue de 3 000 producteurs ;
- l'installation de 250 jeunes formés;
- la construction de 5 nouveaux Centres de promotion rurale (CPR)
- et la réhabilitation de 24 infrastructures administratives et pédagogiques dans les CPR.

Dans le domaine de la promotion de l'économie agricole, les interventions porteront entre autres sur :

- la mise en place de deux centres d'incubateurs d'entrepreneurs agricoles (Sourou et Passoré) ;
- l'élaboration et la diffusion des textes d'opérationnalisation du code Agro-Sylvo-Pastoral-Halieuistique et Faunique (ASPHF) ;
- la mise en place de l'assurance agricole;
- la mise en place du fond de développement agricole ;
- la construction de 135 magasins de stockage de produits agricoles, de 31 magasins de warrantage, de 19 conserveries d'oignon et de 07 comptoirs d'achat de produits agricoles ;

- la mise en place de 19 unités de transformation des produits agricoles
- et la création de 04 centres de valorisation des produits agricoles nationaux.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces investissements permettra une production céréalière de 5 800 000 tonnes, soit une perspective de 27,4% de hausse par rapport à la campagne agricole écoulée.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La résilience de notre économie dans le contexte difficile de 2017 résulte également des performances du secteur de l'élevage qui, comme vous le savez, constitue une source importante de revenus pour une grande partie de la population et représente le troisième produit à l'exportation du pays. Le Gouvernement a donc œuvré durant l'année sous revue pour l'amélioration de sa contribution à la formation de la richesse nationale.

Les efforts engagés dans ce sens sont orientés dans cinq directions : la délimitation et l'opérationnalisation des zones pastorales, l'amélioration de l'alimentation du bétail, la professionnalisation des acteurs, la prévention, le contrôle ainsi que l'éradication des maladies animales prioritaires et transfrontalières et l'amélioration du potentiel génétique des races locales.

Concernant la délimitation et l'opérationnalisation des zones pastorales, l'action gouvernementale a permis notamment de délimiter 5 espaces pastoraux, d'aménager 396 km de pistes à bétail, de construire 111 parcs de vaccination, 35 aires d'abattage, 22 marchés à bétail, 14 pistes à bétail d'une longueur de 422 km et 28 ha d'aires de repos, etc.

Dans le cadre de l'amélioration de l'alimentation du cheptel, les résultats suivants ont été obtenus :

- la fauche et la conservation de 42 931 tonnes de fourrage naturel ;
- la mise à la disposition des producteurs de 92 744 tonnes de Sous-produits agricoles et d'aliments complets, de 267 181 kg de semences

de cultures fourragères, de 347 broyeurs polyvalents et de 97 motoculteurs ;

- la formation de 3 021 producteurs sur les techniques de valorisation des sous-produits agricoles.

Pour ce qui concerne la professionnalisation des acteurs et l'optimisation de leurs systèmes de production, on note :

- la construction de 1 760 bio-digesteurs ;
- la diffusion de 16 nouvelles normes d'infrastructures et d'équipement ;
- la diffusion de 2 770 exemplaires de plans d'habitats améliorés ;
- l'appui technique de 2 161 producteurs, dont 853 femmes et 889 jeunes à la réalisation d'habitats améliorés ;
- l'organisation de 2 713 séances de sensibilisation à l'hygiène de l'habitat permettant ainsi de toucher 34 661 producteurs dont 11 162 femmes et 14 365 jeunes.

Dans le cadre de la prévention, du contrôle et de l'éradication des maladies animales prioritaires et transfrontalières, les efforts consentis ont permis de vacciner environ 3 millions de têtes de bétail contre la Péripleumonie contagieuse bovine, 253 000 têtes contre la Peste des Petits Ruminants, 24 millions de volailles contre la Maladie de Newcastle.

Par ailleurs, plus de 1,7 millions d'animaux ont été traités en curatif et 864 247 autres en préventif contre les trypanosomoses animales africaines.

Enfin, s'agissant de l'amélioration du potentiel génétique des races locales, 4 463 vaches ont été inséminées.

Honorables députés

L'ensemble des appuis apportés aux acteurs de l'élevage a permis d'aboutir aux résultats ci-après :

- le contrôle de 37 075 tonnes de viande ;

- la production et la collecte de lait, d'une valeur d'environ 3 milliards de francs CFA ;
- la transformation de 926 mille litres de lait ;
- la production de 561 693 kg de miel brut dont 370 235 kg de miel transformé ;
- l'exportation d'environ 539 mille têtes d'animaux dont 173 292 bovins, 261 972 ovins et 103 748 caprins, pour une valeur d'environ 95 milliards de FCFA ;
- l'exportation de 148 tonnes de viande, dont 99 tonnes de bovins, 1 tonne de caprins et 48 tonnes d'ovins.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

En évoquant le secteur de l'élevage, on ne perd pas de vue le sous-secteur des ressources halieutiques dont l'accroissement de la production pour couvrir les besoins reste un défi à relever.

Le Gouvernement s'est, de ce fait, engagé en 2017 à renforcer les capacités des acteurs à travers :

- la mise en place de 6 coopératives d'aquaculteurs ;
- la mise en œuvre de 18 plans d'aménagement participatif de pêcheries ;
- la réalisation de 16 polices piscicoles et le suivi de 60 structures de pêches et d'aquaculture.

Pour l'année 2018, les grandes orientations du secteur des ressources animale et halieutique sont :

- la mise en œuvre effective du projet d'appui au développement du secteur de l'élevage et du programme de développement durable des exploitations pastorales du Sahel ;
- l'amélioration de la disponibilité des ressources alimentaires du bétail;
- le développement des filières animales porteuses ;

- le développement et la valorisation des ressources halieutiques et aquacoles ;
- le soutien à la création d'unités de transformation des productions agropastorales ;
- le renforcement de la liaison entre la production et le marché ;
- l'amélioration de la santé animale et l'opérationnalisation des espaces pastoraux ;
- le renforcement de la résilience des producteurs aux effets des changements climatiques et des crises et le développement des filets sociaux.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'accélération de la croissance économique est également la résultante du dynamisme de l'activité industrielle, secteur qui a connu un taux de croissance appréciable de 10,5% en 2017.

L'expansion de l'industrie est essentiellement tirée par le sous-secteur minier pour lequel mon Gouvernement a mené au cours de l'année 2017 de nombreuses réformes au niveau de la gouvernance par la création d'une Inspection des mines, d'un secrétariat permanent de la Commission nationale des mines et d'un secrétariat permanent chargé de l'organisation de la Semaine des activités minières d'Afrique de l'ouest.

De même, on note l'opérationnalisation en cours de la Brigade nationale anti-fraude de l'or et la poursuite du processus de modernisation du cadastre minier, entamée depuis 2015.

En termes de régulation, les lois portant respectivement commercialisation de l'or et des autres substances précieuses et régime des substances explosives à usage civil ont été adoptées.

En matière d'information géologique et minière, le levé géophysique du quart Nord-Est du Burkina Faso, a mis en évidence des anomalies susceptibles de

révéler la présence du diamant, du fer, du titane, du chrome, et d'autres substances minérales.

L'intensification de nos actions a permis de voir, au cours de l'année 2017, l'entrée en production de la mine d'or de Houndé dans la province du Tuy, portant le nombre total de mines en production à 12 et le lancement des travaux de construction de la mine d'or de Boungou dans la province de la Tapoa.

Ces actions ont permis de porter la production minière industrielle à 45,8 tonnes d'or fin en 2017 contre 38,5 tonnes en 2016 soit un taux de progression de 18,9%.

En termes de valeur, cette production a rapporté 226 milliards de FCFA au budget de l'Etat contre 190 milliards de FCFA en 2016, soit un taux d'accroissement de 19%.

En termes de création d'emplois, les mines industrielles ont employé au total 8 719 personnes en permanence en 2017 dont 8 150 nationaux, soit 93,5% des emplois. Elles ont également généré environ 26 000 emplois indirects. Quant à l'artisanat minier, on estime à 1,5 millions le nombre de personnes qui s'y adonnent.

Les investissements sociaux réalisés par les sociétés minières au profit des communautés riveraines ont été de 2 milliards de FCFA en 2017.

Mon Gouvernement s'attèlera à poursuivre ses efforts d'organisation et de développement du secteur minier à travers notamment :

- la mise en place d'un projet d'appui au développement du secteur minier ;
- la poursuite de la réalisation de cartographie géologique ainsi que l'inventaire et la caractérisation de substance minérale pour couvrir progressivement le territoire ;
- l'exécution du levé géophysique aéroporté Haute résolution du bloc B correspondant à la partie Est du pays ;
- la réorganisation et l'encadrement du secteur minier artisanal ;
- l'adoption de la stratégie du secteur des mines et des carrières.

Pour ce qui est du secteur des manufactures, les actions du gouvernement sont allées dans le sens de l'accompagnement et du suivi des entreprises en difficulté. Ainsi, une dizaine d'entreprises a bénéficié de pré-diagnostic. A cela, il faut ajouter :

- l'accompagnement de trois nouvelles entreprises par le Fonds de restructuration des entreprises à hauteur de 1,2 milliards de F CFA ;
- la prolongation de la présence dudit fonds dans le capital de DAFANI pour 400 millions de FCFA ;
- le renouvellement du fonds de roulement de SAP OLYMPIQUE pour 100 millions ;
- l'inscription de KARILOR INTERNATONAL au bénéfice du Programme de restructuration des entreprises en difficultés.

Les actions du Gouvernement ont également concerné l'organisation des unités industrielles de transformation. C'est dans ce sens que pour la Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso, une convention portant modalités de mise à disposition de ressources financières au profit de ladite Grappe a été signée avec le Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création de l'emploi en juin 2017.

Enfin, dans le cadre du développement des PME/PMI qui exercent dans l'industrie de transformation, des accords de crédit ont été signés au profit de projets et financés à hauteur de 45, 5 millions de FCFA en 2017.

Honorables Députés,

A ces actions de promotion de l'industrie, il faut ajouter celles qui ont été menées dans le sens du développement de l'artisanat. A ce titre, l'accent a été principalement mis sur la promotion de la création d'entreprises artisanales performantes, leur financement ainsi que l'amélioration de la commercialisation de leurs produits.

Aussi, dans le but d'inciter les entreprises artisanales à la formalisation, des campagnes de sensibilisation ont été organisées au profit des intervenants du secteur, pour une appropriation des dispositions réglementaires en la matière. Et qui plus est, le Gouvernement a poursuivi le renforcement des capacités des artisans et des entreprises artisanales, dans l'optique de favoriser le développement d'une masse critique d'artisans techniquement compétents dans les métiers porteurs de croissance et dans les technologies innovantes. Ainsi, 6 049 artisans ont été formés, 22 projets ont été financés pour un volume de crédit de plus de 89 millions de FCFA et 185 unités de production au profit des jeunes et des femmes ont été équipées.

Par ailleurs, en vue d'améliorer l'accès des produits de l'artisanat aux marchés et d'en assurer une meilleure visibilité, des journées promotionnelles ont été organisées dans six régions à laquelle 319 exposants ont pris part.

Honorables députés,

Une des caractéristiques de notre économie est la forte importance du secteur des services marchands. Ce secteur est essentiellement dominé par le commerce formel et informel. Pour ce secteur, les actions majeures conduites en 2017 portent sur le contrôle de l'exercice des activités commerciales et la promotion des produits locaux à l'intérieur et à l'extérieur.

Au niveau du commerce intérieur, les actions engagées s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la qualité des produits de grande consommation et la vérification des instruments de mesure soumis à la réglementation.

Ainsi, les contrôles réalisés concomitamment avec la surveillance des marchés ont permis de relever que 996 commerçants, respectent la réglementation sur 14 908 contrôlés, soit 6,7%. Lors de ces contrôles, des dizaines de tonnes de produits périmés ont été saisis.

Quant au commerce extérieur, les actions entreprises ont visé la valorisation des normes et la qualité des produits nationaux à travers :

- l'homologation de 300 normes burkinabè ;

- la tenue de la 23ème Assemblée générale de l'organisation africaine de normalisation ;
- l'élaboration d'une stratégie marketing de promotion de la mangue séchée et de la noix de cajou transformée au niveau national et régional.

De même, pour renforcer la présence du Burkina Faso dans le système commercial mondial, les efforts conjugués ont permis :

- la tenue à Abidjan des journées de promotion économique et commerciale du Burkina ;
- la participation au 16ème Forum AGOA, du 8 au 10 août 2017 à Lomé au Togo ;
- l'organisation de la 4ème édition de la Foire Internationale Multimodale de Ouagadougou qui a enregistré 260 exposants et permis 200 rencontres d'affaires ;
- l'élaboration d'une nouvelle Stratégie Nationale de promotion des Exportations ;
- l'opérationnalisation du Fonds d'Appui aux Exportations ;
- l'accompagnement à l'international de 36 acteurs des filières sésame, mangue et anacarde pour des manifestations commerciales et des missions de prospection à l'extérieur.

En matière de lutte contre la fraude et la définition des règles saines de la concurrence, trois acquis majeurs ont été enregistrés. Il s'agit de l'adoption par votre auguste Assemblée de la loi portant organisation de la concurrence au Burkina Faso, de la régulation de la concurrence et la révision du décret portant organisation et fonctionnement de la Commission nationale de la concurrence.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Le secteur de la culture et du tourisme est un pan important des services marchands et notre pays dispose d'énormes potentialités à même de conforter son leadership culturel et de renforcer son attractivité touristique.

A ce titre, mon Gouvernement porte une attention particulière au développement des industries culturelles et touristiques, afin de renforcer la contribution de ce sous-secteur au développement socio-économique du Burkina Faso.

C'est le lieu pour moi de féliciter et de louer le courage et l'abnégation des acteurs de la culture et du tourisme qui ont su, malgré une situation sécuritaire difficile, développer des initiatives innovantes pour continuer à inciter les visiteurs du monde entier à privilégier davantage la destination Burkina Faso.

Les résultats majeurs obtenus en 2017 sont :

- la qualification de 200 artistes musiciens et plasticiens pour intervenir dans le système éducatif ;
- la réalisation d'une cartographie des écoles de formation dans les métiers des arts, de la culture et du tourisme en vue de leur renforcement ;
- la relance du processus de création de l'Institut de formation en tourisme et hôtellerie ;
- la réhabilitation de salles de cinéma en salles multifonctionnelles à Fada N'Gourma et Gaoua ;
- l'accompagnement technique et financier de 39 projets structurants par le Fonds de développement culturel et touristique d'un montant de plus de 480 millions de FCFA ;
- la réalisation des plans architecturaux des sites de la colline de Tondikara, de la mare d'Oursi, de l'île de Tagou, des falaises de Gobnangou, du musée des civilisations du sud-ouest, de « la Guerre Dinguè » à Diébougou et de l'hôtel de Gorom-Gorom ;
- la réalisation d'infrastructures d'accès et de sécurisation sur le site des Cascades de Karfiguéla.

En vue de professionnaliser davantage les manifestations culturelles et d'améliorer la qualité ainsi que la compétitivité de l'offre touristique nationale, les actions suivantes ont été entreprises :

- l'organisation de la première édition de la Vitrine internationale du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration de Ouagadougou par les acteurs privés du tourisme ;
- l'organisation de la 12ème édition du Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou ;
- l'organisation de la 25ème édition du FESPACO et de la 14ème édition de la Foire internationale du livre de Ouagadougou.

Dans le cadre de la protection, de la promotion et de la conservation du patrimoine culturel, les actions suivantes ont été réalisées :

- la promotion des musées publics et privés ayant permis d'enregistrer 25 486 visiteurs ;
- la promotion de la recherche sur le patrimoine à travers l'édition de livres de contes et de proverbes burkinabè.

En perspective, le Gouvernement travaillera à l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité d'infrastructures culturelles et touristiques ainsi que de la qualité et de la compétitivité de l'offre touristique.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le dynamisme de l'appareil productif résulte des efforts constants que mon gouvernement déploie dans les secteurs de soutien à la production conformément à notre politique consistant à créer les conditions pour assurer la rentabilité de l'investissement privé.

C'est dans ce sens qu'au cours de l'année écoulée, le gouvernement a intensifié ses efforts dans l'énergie, les infrastructures, les transports, l'eau, les TIC, la formation et la recherche ainsi que dans le domaine du financement du secteur privé.

En matière d'énergie, la politique du Gouvernement vise trois objectifs stratégiques :

- premièrement, mettre fin au déficit énergétique du pays qui est de 50 MW et dont le taux d'accroissement annuel est de 15% ;
- en deuxième lieu, accroître la compétitivité de l'économie en réduisant le coût du KWH qui varie actuellement entre 125 FCFA et 130 FCFA,
- troisièmement, accroître le taux d'accès à l'électricité de 20% actuellement à 45% en 2020.

Dans cette perspective, le secteur a connu de grandes réformes au cours de l'année écoulée en vue de mettre un accent particulier sur l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et de promouvoir l'efficacité énergétique.

Aussi, dans l'optique de dynamiser notre secteur énergétique, mon Gouvernement a procédé à :

- l'adoption de la loi portant réglementation générale de l'énergie et de ses 6 textes d'application ;
- l'élaboration du Schéma directeur national de production, transport, distribution et d'électrification ;
- la signature d'une convention de financement avec la BAD, la Banque Mondiale et l'Union Européenne pour la mise en place de la ligne de transport dénommée « dorsale nord » en 330 KV ; elle permettra l'interconnexion des réseaux entre le Nigéria, le Togo, le Bénin, le Burkina ;
- la création et l'opérationnalisation du Secrétariat permanent à la planification du secteur de l'énergie ;
- la création et l'opérationnalisation du Secrétariat permanent de la Semaine des énergies et énergies renouvelables d'Afrique.

Du reste, afin d'accroître la capacité de notre pays en énergie électrique, l'année 2017 a connu l'achèvement de la construction des centrales solaires photovoltaïques de Ziga de 1,1 MW et de Zagtoui de 33 MW, le démarrage des travaux de réalisation de mini-centrales solaires photovoltaïques avec stockage dans 14 CMA et des travaux de construction d'une centrale thermique de 7,5 MW à Fada-N'Gourma.

Les efforts de mon Gouvernement se poursuivront en 2018 pour une augmentation substantielle de l'offre énergétique nationale à travers :

- la construction de la centrale thermique de Ouaga-Est de 50 MW ;
- le projet « Yeleen » qui permettra la construction d'une centrale photovoltaïque de 40MW avec option de stockage à Ouaga Nord et 10 MW cumulée pour six régions du Burkina ;
- l'extension de la puissance de la centrale solaire de Zagtoui de 17MW ;
- la construction de centrales solaires photovoltaïques de 10 MW à Kaya et de 20 MW à Koudougou ;
- la construction de centrales solaires d'une puissance cumulée de 100 MW dans les 7 régions à savoir Ouagadougou (30MW), Dori (15MW), Fada (10MW), Dedougou (15MW), Orodara (10MW), Ouahigouya (10MW) et Banfora (10MW) ;
- la construction de la centrale hydroélectrique de Bagré aval d'une capacité de 14 MW.

En termes de renforcement du réseau électrique, je voudrais noter l'extension du poste de transformation de Zagtoui de 33 à 90 kV, la construction de la ligne 90 kV de l'interconnexion électrique entre Ouagadougou et Ouahigouya et l'achèvement du côté du Burkina Faso, des travaux d'interconnexion entre Bolgatanga au Ghana et Ouagadougou.

Je signale également le renforcement de la ligne Pâ-Dédougou (90KV), Ziniaré – Kaya (90KV extensible à 225 KV), et le contournement de la ville de Ouagadougou avec une boucle de 90 KV.

Dans le cadre de l'intensification de l'accès des populations à l'électricité, les efforts déployés par le Gouvernement ont permis l'électrification de 106 nouvelles localités, dont 57 chefs-lieux de communes. De même, 527 localités sont en cours d'électrification ou de raccordement et 174 localités en phase de lancement. Ainsi, le nombre total de ménages raccordés au 31 décembre 2017 est de 662 108 contre 628 164 ménages en 2016. Cette dynamique a permis d'augmenter le taux d'électrification du pays pour le porter à 21% en 2017 contre 20% une année plus tôt.

En milieu rural plus spécifiquement, ces réalisations ont permis d'augmenter le nombre total de localités électrifiées qui passe de 229 en 2016 à 250 localités en 2017 contre 187 en 2015.

En conséquence, le nombre total de ménages raccordés en milieu rural passe de 32 530 ménages en 2016 à 34 559 ménages en 2017, soit une hausse de 6,2%.

En outre, plus de 61 nouvelles infrastructures d'éducation, de loisirs et de santé ont été raccordées, soit un total de 986 infrastructures en 2017 contre 925 en 2016.

Par ailleurs, dans le domaine des énergies renouvelables, le Gouvernement a engagé plusieurs travaux d'électrification dont l'achèvement permettra d'améliorer considérablement le niveau d'accès des populations à l'électricité.

Il s'agit entre autres de :

- l'électrification par systèmes solaires des infrastructures sociocommunautaires dans 175 localités ;
- l'électrification de 26 villages par l'utilisation de systèmes solaires photovoltaïques hybrides ou isolés ;
- l'électrification solaire de 3 CMA (Banfora, Sapouy, Kossodo) ;
- l'acquisition et l'installation de 1 500 lampadaires LED en remplacement des lampes à tubes fluorescentes pour l'éclairage public dans les rues de Bobo-Dioulasso ;

- l'acquisition et l'installation de 1 500 000 lampes LED en remplacement des lampes à tube fluorescentes dans les ménages.

En perspectives, l'année 2018 connaîtra le démarrage effectif de grands projets d'électrification des zones péri-urbaines devant permettre le branchement de 17 500 ménages de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso au réseau électrique.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

La politique du Gouvernement en matière d'infrastructures de transport poursuit deux objectifs majeurs :

- premièrement, notre pays étant enclavé, il est vital pour l'économie nationale de disposer d'infrastructures de transport de qualité qui assurent l'accès aux ports qui nous environnent, augmentent la compétitivité de l'économie et qui garantissent l'approvisionnement régulier du pays en produits de première nécessité pour notre sécurité nationale ;
- deuxièmement, il s'agit d'organiser le marché intérieur par le maillage du territoire en routes de qualité. Sans ces infrastructures, les échanges intérieurs de marchandises resteront limités de même que la production de biens et services.

Sous ces considérations, le Gouvernement a renforcé en 2017 la sauvegarde du patrimoine routier et développé le réseau routier.

Dans le cadre du développement et de la modernisation du réseau routier urbain, on a enregistré l'achèvement :

- des travaux d'aménagement et de bitumage de 3 km de voiries dans la ville de Bobo-Dioulasso, notamment les avenues Ouezzin Coulibaly et Nelson Mandela pour un montant de 2,513 milliards de FCFA ;
- des travaux d'aménagement et de bitumage de 8,68 km de voiries complémentaires aux voiries du 11 décembre 2016 dans la ville de Kaya d'un montant de 5,5 milliards de FCFA ;
- des travaux d'aménagement et de bitumage de 50 km de voiries à Gaoua dans le cadre du 11 décembre 2017 pour un montant de 16 milliards de FCFA ;
- des travaux de réfection de la rocade sud-est du Boulevard des Tansoba à Ouagadougou, longue de 6,5 km.

A cela s'ajoute, les chantiers engagés depuis 2016 et qui ont connu de nettes évolutions en 2017. Il s'agit :

- des travaux d'aménagement de la section urbaine de la RN4 allant du croisement RN3/RN4 à l'échangeur de l'Est et le prolongement jusqu'à l'avenue de la Liberté (4,4 km) pour un montant de plus de 19 milliards de FCFA ;
- des travaux de construction de l'échangeur du Nord de Ouagadougou, pour un montant de 70 milliards de FCFA ;
- des travaux d'aménagements de 5,16 km de voiries en pavés à Tenkodogo, pour un montant de 3,86 milliards de FCFA ;
- des travaux d'aménagement de l'aval du dalot sur le Boulevard circulaire à Ouagadougou pour un montant de 1,6 milliards de FCFA ;
- des travaux d'aménagement et de bitumage de 1,6 km de voiries parallèles à l'avenue Babanguida, rue Wemba Poko, pour un montant de 3,16 milliards de FCFA ;
- des travaux d'aménagement et de bitumage des voies d'accès à l'INSA à Bobo-Dioulasso (4,3 km), pour 3,047 milliards de FCFA ;

- des travaux de réhabilitation de voiries à Ouagadougou (SAABA) - Rue Embranchement RN04-RD152 (2,4 km), pour un montant de 1,19 milliards de FCFA ;
- des travaux d'aménagement de voiries en pavés à Ouagadougou, Rue DAPOYA (2,6 km) pour 2,94 milliards de FCFA ;
- des travaux d'aménagement de 5,2 km de voiries en pavés à Kongoussi et à Djibo pour 3,79 milliards de FCFA ;
- des travaux d'élargissement et de renforcement de la rocade Sud-est du Boulevard des Tansoba à Ouagadougou (6,5 km) pour 22,6 milliards de FCFA.

Concernant la sauvegarde du patrimoine routier, 11 911,5 km de routes du réseau classé et 2 585 km de pistes rurales ont connu un entretien courant ou périodique.

S'agissant du développement du réseau routier national, le Gouvernement a achevé en 2017 :

- des travaux de construction et de bitumage de la route Ouahigouya-Thiou-Frontière Mali RN02 (63 km) d'un montant de 22, 42 milliards de FCFA ;
- des travaux de construction d'une voie alternative entre Ouahigouya et Séguénéga (50 km) pour un montant de 3,46 milliards de FCFA.

Par ailleurs, la situation des travaux de bitumage en cours, se présente comme suit :

- travaux de réhabilitation et de renforcement de la route Koupéla - Tenkodogo - Bittou - Frontière du Togo, RN16 (150 km) y compris la Bretelle de Mogandé (3 km), d'un montant de 70, 937 milliards de FCFA ;
- travaux de construction et de bitumage de la route Kongoussi-Djibo, RN22 (96 km), d'un montant de 21 milliards de FCFA ;
- travaux de construction et de bitumage de la route Dédougou - Tougan (91 km), d'un montant de 20,56 milliards de FCFA ;

- travaux de construction et de bitumage de la route Didyr – Toma - Tougan, RN21 (84 km), d'un montant de 24 milliards de FCFA ;
- travaux de réhabilitation et de renforcement de la route Koupéla - Gounghin - Fada N’Gourma – Piéga - Frontière du Niger, RN04 (252 km), d'un montant de 111,7 milliards de FCFA (34 km en cours et 218 km en instance de démarrage) ;
- travaux de construction et de bitumage du tronçon de la route Manga-Zabré-Frontière du Ghana, RN29 (103 km), d'un montant de 29 milliards de FCFA pour le tronçon Manga à Zabré (79 km) ;
- travaux de construction et de bitumage de la route Kantchari – Diapaga – Tansarga – Frontière du Bénin (140 km), d'un montant de 41 milliards de FCFA ;
- travaux de construction d'un ouvrage hydraulique en béton armé de franchissement de la SIRBA sur la RN18 pour un montant de 2 milliards de FCFA ;
- travaux de construction d'un pont en béton armé de franchissement du NAZINON sur la RN05 d'un montant de 1, 837 milliard de FCFA.

Sont également en phase de démarrage :

- le projet de construction et de bitumage de la route entre Guiba et Garango, RN17 (72 km), d'un montant de 26 milliards de FCFA ;
- le projet de construction et de bitumage de la route Ouahigouya-Djibo, RN23 (110 km), d'un montant de 44, 968 milliards de FCFA.

En somme, ce sont au total 677 km de travaux de bitumage ou de renforcement de routes bitumées qui sont en cours de réalisation et 400 autres km en instance de démarrage.

Au titre des pistes rurales, le Gouvernement a réalisé en 2017 a connu la réalisation de 1 416 km de pistes pour un montant de 36,2 milliards de FCFA.

Dans le cadre du Programme présidentiel de construction de 5 000 km de pistes rurales couvrant les 13 régions du pays, 1 100 km sont achevés, 275 km sont en

cours d'aménagement et 1 000 km en instance de démarrage. A terme, d'ici à la fin 2018, 2 375 km de pistes seront aménagées.

Les efforts du Gouvernement pour l'amélioration, la sauvegarde et le développement des infrastructures routières se poursuivront en 2018 par l'aménagement de 1 400 km de pistes pour un montant de 35 milliards de FCFA et la réalisation de nombreux projets routiers. Il s'agit notamment :

- du projet de construction et de bitumage du boulevard périphérique de la ville de Ouagadougou, contournements Nord et Sud (125 km) ;
- du projet d'aménagement et de bitumage de la rocade sud et des routes à l'intérieure de la ville de Bobo-Dioulasso ;
- du projet de construction et de bitumage de la route Taparko-Bilanga-Fada N'Gourma, RN18 (196 km) ;
- du projet de construction et de bitumage de la route entre Boulsa et Sapaga, RN15 (56 km) ;
- du projet de construction de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou (410 km) ;
- du projet de construction et de bitumage de la route Dori-Gorom Gorom-Markoye-Tambao, RN03 (117 Km) ;
- du projet de construction et de bitumage des routes départementales RD108 Kodougou-Mossi-Sanaba et régionale RR24 Sanaba-Solenzo-Koundougou (147 km).

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans le domaine du transport et du transit routiers, des actions majeures ont été menées en 2017 en vue de la modernisation du secteur et de la professionnalisation des acteurs.

Il s'agit notamment de la mise en œuvre de l'opération exceptionnelle d'importation de véhicules lourds de transport public routier. Au 31 décembre 2017, 369 véhicules ont effectivement été importés, immatriculés et mis en circulation et 133 sont en cours d'acheminement, soit un taux de réalisation d'environ 69%.

Le Gouvernement entend mener d'autres opérations similaires en vue de toucher d'autres catégories de transports publics routiers notamment, de voyageurs, de taxis, d'auto-école, d'agrégats et d'excrétas.

En ce qui concerne l'opération de sécurisation des titres de transport, le taux d'exécution physique des travaux préalables à la production de masse est estimé à 70% en fin 2017, pour un coût global de 15,3 milliards de FCFA.

Au titre de la facilitation du transport et du transit routiers, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a entamé la mise en œuvre du « Projet d'appui à la modernisation du secteur des transports et de facilitation du Commerce », projet estimé à 12,5 milliards de FCFA et couvrant une durée de 5 ans.

Dans le but d'améliorer les conditions de transport et de transit, un nouveau protocole d'accord de coopération bilatérale a été signé entre le Burkina Faso et la République du Bénin.

Enfin, dans le domaine de la mobilité urbaine, des appuis spécifiques ont été apportés à la SOTRACO pour lui permettre de continuer à assurer le transport dans la ville de Ouagadougou par le renforcement de son parc avec l'acquisition à son profit de 60 nouveaux Bus.

Honorables Députés,

La situation géographique de notre pays nous oblige à diversifier les modes de transport en accordant une attention particulière aux transports ferroviaire et aérien. C'est à ce titre que dans le sous-segment du transport ferroviaire nous avons :

- signé un accord modificatif de la Convention de Concession révisée pour la réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Kaya, dont le lancement officiel des travaux a été fait le 4 décembre 2017 à Abidjan ;
- relancé en 2017, le projet d'interconnexion Burkina-Ghana, sous les auspices de nos deux chefs d'Etats. Un Comité conjoint d'experts mis en place à cet effet, a pu s'accorder sur le tracé, le mode de financement et

les délais d'exécution des travaux. Les échanges sont en cours pour permettre le démarrage du projet avant la fin de l'année 2018.

Pour ce qui est du volet du transport aérien, nos efforts sont allés dans le sens de l'amélioration de la desserte. C'est ainsi qu'au niveau international le Gouvernement a procédé à la signature d'un accord de services aériens avec le Niger et de deux mémorandums d'entente avec la République de la Guinée Equatoriale et l'Egypte.

En 2017, le groupe AKFED a rétrocédé la compagnie Air Burkina à l'Etat. A cet effet, le Gouvernement a décidé de recruter un cabinet de renommée internationale pour définir une vision stratégique de relance de la société, afin d'assurer la pérennité de la compagnie dans son environnement concurrentiel. Cette vision prévoit la réalisation d'économie d'échelle en vue d'optimiser l'exploitation de la compagnie tout en élargissant son plan de desserte des principales capitales africaines et des chefs-lieux des régions de notre pays. Pour ce faire, j'ai décidé de conduire des réflexions pour la mise en place d'une flotte d'appareils compatibles avec le contexte actuel de la société et à même de permettre l'atteinte des objectifs stratégiques définis.

En ce qui concerne la sécurité et la sûreté de l'aviation civile, les multiples actions menées ont permis de porter d'une part le taux de sécurité de 62% à 74,7%, plaçant le Burkina à la deuxième place dans l'espace UEMOA ; d'autre part, de relever le taux de sûreté de 67% à 72%, faisant de notre aéroport l'une des plateformes les plus sûres de la sous-région.

Eu égard à l'importance stratégique du service de la météorologie dans le transport aérien, le Gouvernement a acquis et installé 232 stations automatiques, d'une valeur d'environ 2 milliards de FCFA et démarré les travaux de construction d'un centre national de veille et de prévision, d'une valeur de 600 millions de FCFA.

Monsieur le Président,

Honorables députés

Dans le domaine des communications électroniques, les actions du gouvernement ont visé à stimuler le développement de l'offre de services. Pour ce faire, le Gouvernement s'est attelé au renforcement des infrastructures, à l'amélioration de l'accès aux services de communications électroniques et au développement du « tout numérique » dans l'administration publique.

Ainsi, l'année 2017 a connu la réalisation partielle du réseau Backbone par la construction de la liaison en fibre optique longue de 307 km de Ouagadougou à Pô jusqu'à la frontière du Ghana avec une bretelle à Bagré. De même, SEM le Président du Faso a procédé en décembre dernier, à la construction d'un tronçon de ce réseau. Cette première phase, longue de 2 001 km permettra de connecter 47 communes et 9 chefs-lieux de région.

A cela s'ajoutent la poursuite de la réalisation du projet G-Cloud dont le niveau d'exécution au 31 décembre 2017 se situe à 84,7% avec 341 Km de fibre déployée et le démarrage de la mise en œuvre du projet e-Burkina afin d'améliorer la capacité et l'utilisation des TIC.

Toutes ces actions ont permis au secteur d'afficher des résultats appréciables, notamment en termes de couverture du territoire et du taux de pénétration des services de technologies de l'information et de la communication. En effet, le nombre d'abonnements fixes et mobiles a enregistré une croissance globale de 16,1% entre 2016 et 2017.

Par ailleurs, au niveau du sous-secteur des Postes, le Gouvernement s'est engagé dans une démarche d'extension du réseau postal par l'ouverture de nouveaux bureaux.

En termes de perspectives, l'année 2018 verra la poursuite des actions en cours notamment :

- le déploiement des infrastructures ;

- l'accroissement de la capacité et l'utilisation des TIC dans l'administration publique et dans les entreprises ;
- l'amélioration de la disponibilité, de l'efficacité et de l'accessibilité de l'offre de services de communications électroniques sur toute l'étendue du territoire national.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Conscient des contraintes de financement qui entravent l'essor du secteur privé, mon Gouvernement a poursuivi ses efforts en 2017 dans le sens de faciliter l'accès des unités de production au financement. Il s'agit prioritairement de développer et de compléter l'architecture actuelle du système financier national.

C'est dans ce sens que s'inscrit la mise en place de la Caisse des dépôts et de consignations du Burkina Faso (CDC-BF) dont la loi portant création et celle régissant les dépôts et consignations ont été adoptées et promulguées. Par ailleurs, un mémorandum d'entente a été signé entre le Gouvernement et la Caisse des dépôts de la République Française en vue de bénéficier de son appui technique. L'opérationnalisation de la Caisse est attendue pour la fin du premier semestre de 2018.

C'est également dans ce sens que s'inscrit la création de la Banque agricole du Faso (BADF) dont l'agrément a été attribué le 14 mars dernier. L'étape restante concerne son opérationnalisation proprement dite qui devrait intervenir avant la fin du troisième trimestre 2018.

Par ailleurs, les efforts de mon gouvernement au cours de l'année 2017 ont porté sur la promotion de l'accès au financement à travers la mise en place de programmes spécifiques.

Ainsi, conformément à l'annonce faite devant votre auguste Assemblée l'année dernière à la même période, j'ai le plaisir de vous informer que le Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes a effectivement été mis

en place pour la période 2017-2019. Il est doté d'une enveloppe financière de 16,5 milliards de FCFA. En 2017, ce sont au total 13 034 micro-projets de jeunes et de femmes qui ont été retenus dans les 13 régions pour un montant global de 5,4 milliards de FCFA.

De même, j'ai lancé le 11 juillet 2017 le programme « Burkina Startups » doté d'un montant de 10 milliards financé par le Fonds burkinabé pour le développement économique et Social (FBDES). L'objectif principal du programme « Burkina Startups » est de favoriser la naissance et l'émergence de PME structurantes, innovantes et viables à travers un mécanisme nouveau de financement adapté à l'auto-emploi.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

La qualité de la formation ainsi que la capacité d'innover sont des piliers cruciaux pour les économies qui comptent évoluer au-delà d'un système de production à faible technologie. C'est pourquoi la question de la formation occupe une place centrale dans la stratégie de développement de notre pays. Mon Gouvernement est convaincu que l'insuffisance de la main d'œuvre qualifiée est l'une des principales contraintes à la croissance et à la compétitivité de l'économie burkinabè. .

Dans le domaine de la formation professionnelle, mon Gouvernement a injecté près de 3,9 milliards de FCFA pour assurer :

- le placement et le suivi de 151 stagiaires burkinabé en Tunisie, au Maroc et en Algérie ;
- la formation de 10 157 apprenants dans les centres de formation professionnelle ;
- la mise en place d'un dispositif de traçabilité de formation et des sortants des centres de formation ;

- l'organisation des sessions des examens du Certificat de qualification professionnelle, du Brevet de qualification professionnelle et Brevet professionnel de technicien, avec un taux de réussite global de 61,1% ;
- le financement des actions de formation au profit de 14 038 jeunes bénéficiaires et le placement de 3 471 d'entre eux en apprentissage dans les filières de mécanique auto, cyclo, électricité bâtiment et solaire, menuiserie métallique et bois et coupe-couture ;
- la mise en stage de 20 sortants du Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré dans des entreprises taiwanaises.

Par ailleurs, soucieux d'une offre de formation professionnelle de qualité, le Gouvernement a procédé en 2017 à la création de pôles d'excellence à l'ENAM pour former des hauts cadres pour les Administrations.

S'agissant de la recherche scientifique et technologique, des résultats satisfaisants ont été engrangés en 2017. En effet, 50 technologies ont été générées dans les domaines agricole, sylvicole, pastorale, énergétique, sanitaire et de la transformation au profit du système national de production. Ainsi, le nombre total de technologies générées au Burkina Faso est passé à 570 en 2017 contre 520 en 2016.

Pour accroître l'effort de créativité et d'innovation, la réhabilitation des laboratoires de recherche, la construction et l'équipement de nouveaux laboratoires dans chaque institut du Centre national de la recherche scientifique et technologique, l'aménagement des sites d'expérimentation et des parcs botaniques se révèlent indispensables. Le Gouvernement a entrepris des réalisations dans ce sens.

C'est dans cette même dynamique que 47 chercheurs ont été recrutés au profit des instituts et centres de recherche.

En matière de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation, les résultats ci-après ont été atteints :

- la production des semences de pré-base de 32 variétés améliorées pour les stations de recherche ;

- la production des semences de base, des géniteurs et des plants fruitiers en qualité et en quantité suffisantes ;
- la valorisation des variétés de maïs à haut rendement dans l'espace UEMOA ;
- la production des plants d'espèces locales pour les campagnes de reboisement ;
- la mise en œuvre des technologies de Gestion intégrée de la fertilité des sols par 25% des producteurs agricoles.

Les perspectives en matière de recherche et d'innovation en 2018, porteront sur :

- la génération de technologies de nouvelles au profit du système productif national ;
- la réalisation de l'étude d'évaluation des technopoles et de faisabilité des pôles d'excellence ;
- le recrutement de 47 chercheurs et personnel administratif au profit des structures de recherche ;
- la construction du centre d'incubateur sur le pôle de croissance de Bagré ;
- La mobilisation des ressources au profit de la recherche.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Mon Gouvernement attache la plus haute importance à l'atteinte des objectifs du PNDES relatifs à la qualité du facteur humain. A cet égard, les actions prioritaires du Gouvernement portent sur :

- la construction de centres de soins sur tout le territoire et la mise à niveau des infrastructures de santé déjà existantes et leur capacité à dispenser des soins de qualité à tous les burkinabè ;

- la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans.

Au titre des infrastructures de santé, plus de 22 milliards de FCFA ont été engagés pour des travaux de construction et de normalisation. Ces travaux sont entre autres la construction de l'unité d'imagerie médicale de l'hôpital de district de Bogodogo, des centres médicaux avec antenne chirurgicale de N'Dorola, Kampti ainsi que du Centre de cancérologie à Ouagadougou et la transformation du CHR de Ouahigouya en CHU.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux services de santé, des efforts sont consentis pour la réalisation de l'engagement du Président du Faso visant à rapprocher les services de santé aux populations à moins de 5 km de leurs lieux de résidence. Toute chose qui s'est matérialisée par :

- la construction de 62 nouveaux CSPS en 2017 portant le nombre total des CSPS à 1 824 contre 1 767 en 2016 ;
- la transformation de 14 CSPS de chefs-lieux de communes en Centres médicaux ;
- la mise en fonctionnement effective de l'hôpital de district de Bogodogo ;
- le transfert de 4 milliards de FCFA aux communes pour la normalisation des formations sanitaires et l'amélioration de leur fonctionnement.

En plus des efforts de développement de l'infrastructure sanitaire de base, plus de 13 milliards de FCFA ont été engagés pour renforcer le plateau technique des centres médicaux, des centres médicaux avec antenne chirurgicale, des Centres Hospitaliers Régionaux et des Centres Hospitaliers Universitaires.

Concernant les ressources humaines, les efforts se sont poursuivis pour résorber les déficits en personnels de santé qualifiés à travers notamment le recrutement de 317 médecins généralistes, 37 médecins spécialistes, 34 pharmaciens et 1 136 personnels paramédicaux.

Pour combler le déficit de prise en charge de certaines pathologies, le Gouvernement a ouvert la filière de formation des attachés de santé en

hémodialyse. Le Burkina Faso se donne ainsi les moyens de planifier la formation de ressources humaines compétentes pour la prise en charge de l'insuffisance rénale.

Honorables Députés,

Des actions ont également été menées pour l'amélioration de l'accessibilité aux produits de santé. Il s'agit, entre autres, de la résolution de la crise au sein de la CAMEG et la poursuite de la mise en œuvre de la pharmacie hospitalière, effective à l'hôpital National de Tengandogo et à celui du district de Bogodogo et bien avancée au CHR de Gaoua.

D'autre part, la poursuite de la mise en œuvre de la politique de gratuité des soins au profit des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes a permis d'enregistrer plus de :

- 715 000 accouchements par voie basse ;
- 21 500 césariennes ;
- 4 900 000 consultations de prise en charge des femmes enceintes ;
- 10 800 000 consultations de prise en charge d'enfants de moins de 5 ans.

L'ensemble de ces prestations ont coûté au budget de l'Etat la somme de 30,2 milliards de FCFA.

Tous ces efforts ont permis d'améliorer les indicateurs de performance au niveau des services de santé en 2017. A titre illustratif, le taux d'accouchement assisté par le personnel de santé qualifié est passé de 80,9% en 2016 à 82,9% en 2017 et le niveau de mortalité maternelle intra-hospitalière s'est établi à 120,9 pour 100 000 parturientes en 2017 contre 134,6 pour 100 000 en 2016.

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Mon Gouvernement accorde une importance toute particulière à l'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique, la lutte contre le paludisme et les maladies tropicales négligées.

Dans ce sens, les actions majeures suivantes ont été entreprises :

- l'élaboration et la validation du plan national d'accélération de la planification familiale 2017-2020, avec pour objectif de porter le taux de prévalence contraceptive moderne de 22,5% à 32% en 2020 ;
- l'acquisition des contraceptifs à hauteur de 500 millions de FCFA ;
- la lutte contre la malnutrition, plus de 4 milliards de FCFA ont été mobilisés en 2017.
- la prise en charge de près de 92 000 cas de malnutris aigus sévères. Pour la malnutrition aiguë modérée, plus de 147 000 cas ont été pris en charge avec un taux de guérison de 92,9%.

S'agissant de la lutte contre le paludisme, plus de 8 milliards de FCFA ont été engagés pour l'acquisition des intrants dont 1,6 milliards de FCFA pour l'acquisition de 10 422 350 tests de diagnostic rapide.

Concernant les maladies tropicales négligées, les campagnes ont permis de traiter :

- 6 698 891 personnes contre la bilharziose ;
- 1 487 425 enfants/adolescents contre les vers intestinaux ;
- 480 070 personnes contre la filariose lymphatique ;
- 206 972 personnes contre l'onchocercose.

Pour le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles à prévention vaccinale, le Gouvernement a introduit le 6 mars 2017 un nouveau vaccin contre la méningite dénommé MenAfriVac et a procédé à l'approvisionnement régulier du dépôt central et au ravitaillement des régions sanitaires en vaccins et consommables.

En outre, 3,4 milliards de FCFA ont été engagés pour l'acquisition des intrants pour la vaccination. Les taux de couverture vaccinale ont ainsi été de :

- 100% en Diphtérie-Tétanos-Coqueluche-Hépatite-Haemophilus ;

- 80% contre la rougeole et la rubéole ;
- 68% contre la méningite de type A.

Honorables Députés

Dans le but de mettre en œuvre l'engagement du Président du Faso sur la formation des ressources humaines, celui de « rendre accessible à tous des services de santé de qualité », le Gouvernement a soumis à votre auguste Assemblée, la loi portant Fonction publique hospitalière que vous avez adoptée à l'unanimité.

Cette loi entend relever de nombreux défis, notamment ceux afférents aux déserts médicaux, à l'hyper-spécialisation de certains emplois et à l'organisation du travail à feu continu : **un hôpital ne ferme jamais et le patient doit à toute heure avoir droit à des soins de qualité.**

En dépit des progrès observés, des défis importants restent toujours à relever. L'accélération de la mise en œuvre des réformes stratégiques et des investissements structurants apportera des résultats décisifs en matière de soins et surtout de prévention, de protection et de promotion de la santé de la population.

Monsieur le Président,

L'accès à l'eau potable est un objectif majeur du Gouvernement. C'est pourquoi, fidèle à l'engagement présidentiel « zéro corvée d'eau potable en 2020 », mon gouvernement a mis en œuvre une politique volontariste de réalisations d'ouvrages hydrauliques. Les réalisations effectuées en 2017 ont porté sur :

- la construction de 2 336 forages neufs en 2017 soit 3975 forages en deux ans, ce qui représente 53% de l'objectif du programme quinquennal, qui est de 7500 forages ;

- la réhabilitation de 1 083 forages ;
- la réalisation de 71 adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) neuves ;
- la réhabilitation 28 AEPS ;
- l'extension de 8 AEPS.

Par ailleurs, en milieu urbain, il a été réalisé 139 km de réseau d'adduction d'eau potable (AEP) et 35 615 branchements particuliers.

En outre, les capacités de production d'eau potable à partir d'eau de surface et d'eau souterraine ont augmenté respectivement à 150 000 m³/jour et 1 584 m³/jour.

Dans le domaine de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta, en milieu rural, 44 871 latrines ont été réalisées dont 168 latrines publiques et 6 486 puisards domestiques.

En milieu urbain, 15 128 latrines ont été réalisées dont 53 latrines publiques. Par ailleurs, 15 169 puisards familiaux et 5 raccordements au réseau collectif ont pu être réalisés.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En dépit des résultats appréciables atteints au cours de l'année écoulée, la pénurie d'eau potable dans les zones périphériques des centres urbains et des autres régions du Burkina, reste une réalité et une problématique majeure.

C'est pourquoi, mon Gouvernement entend dynamiser le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement dans les prochaines années, en menant les actions suivantes dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES :

- achever la réalisation des études intégrées de valorisation du barrage souterrain de Naré ;
- poser 430 km de réseaux de distribution ;
- réaliser 50 000 nouveaux branchements particuliers ;
- construire 100 nouvelles bornes fontaines.

En matière de mobilisation des ressources en eau, pour l'agriculture, l'élevage, l'énergie, les efforts du gouvernement ont permis :

- l'achèvement des travaux de construction de 3 barrages que sont : Samandeni dans la province du Houet, Guitti dans la province du Yatenga et Lindi dans la province de l'Oubritenga ;
- la réhabilitation de 5 barrages à savoir Yaramoko dans la province des Balé, Dala dans la province de la Léraba, Bani dans la province du Séno, Matourkou dans la province du Houet et Saria dans la province du Boulkiemdé ;
- la réalisation des barrages de Biéha (Sissili), Moussodougou (Cascades), Koakin (Ganzourgou), Barkoundba (Oubritenga) et Loropeni (Poni) dont les taux d'exécution globaux sont à plus de 70% ;
- la finalisation des études techniques de réhabilitation de 4 barrages (Lâ, Doulou, Boulpon et Goumogho) ;
- le démarrage de la réalisation des 5 barrages (Wéotenga, Taba, Pougma, Kouldisgou et Niou) ;
- Le lancement de la réalisation de 21 études de construction et de 14 études de réhabilitation de barrages notamment celles de 3 grands barrages que sont : Ouessa sur le fleuve Mouhoun, Bassiéri sur le fleuve Sirba et Banwaly sur le fleuve Siou.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'accès à un logement décent est l'une des dimensions de la lutte contre pauvreté. C'est pour cette raison que l'habitat et l'urbanisme constituent pour mon gouvernement un domaine prioritaire. En la matière, des avancées notables ont été enregistrées en 2017 notamment sur le plan de la planification et de l'aménagement urbain, de l'architecture et de la construction ainsi que de l'accès au logement décent.

En matière de planification de l'extension et de l'occupation de l'espace urbain, les villes du Burkina Faso ont été dotées d'instruments de planification permettant de maîtriser la gestion de l'espace. Il s'agit notamment :

- des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme des communes de : Batié, Bittou, Bogandé, Boromo, Boussé, Djibo, Houndé, Niangologo, Orodara, Pama, Pô, Kougoussi, Réo, Tougan et Yako, dont la validation interviendra en 2018 ;
- des Plans d'occupation des sols de Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou, Ouahigouya et Tenkodogo par les Conseils municipaux respectifs ;
- d'une stratégie de résorption de l'habitat spontané dans les 13 capitales régionales et dans Pouytenga.

En matière de valorisation des espaces urbains et ruraux, les actions principales ont été orientées vers :

- la réalisation en cours du 1er lotissement de 56 communes rurales non encore aménagées ;
- la viabilisation de zones nouvellement lotis, à travers l'ouverture et le rechargement dans les capitales régionales dont 30 km à Gaoua, 34 km à Koudougou, 18 km à Ouahigouya, 3 km à Banfora, 10 km à Toma, 12 km à Bobo-Dioulasso et 65 km à Ouagadougou avec 20 km à Bassinko.

Pour ce qui concerne l'accès au logement décent, les activités déjà réalisées dans le cadre du programme 40 000 logements sont entre autres :

- le lancement de la campagne d'inscription au Programme national de construction de logements qui a permis d'enregistrer 208 232 demandes dans toutes les 351 communes du pays, avec 58,70% de la demande dans la région du centre ;
- l'identification des terrains pour la construction des logements dans 335 communes sur 351 ;
- la sélection des promoteurs immobiliers pour une première tranche de l'année 2017 dans toutes les capitales régionales pour la construction de 5 000 logements dont 900 à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, 500 à

Manga et 300 dans les autres chefs-lieux de région à l'exception de Gaoua ;

- la construction de 1 113 logements en PPP à Bassinko, dont 724 réceptionnés et attribués ;
- la construction et l'attribution de 475 logements à Gaoua avec l'utilisation des matériaux locaux.

En 2017, les opérations de contrôle se sont poursuivies à Ouagadougou, à Ziniaré et à Manga.

Les perspectives de 2018, porteront essentiellement sur l'accélération de la construction de logements sociaux et économiques, l'aménagement de voiries primaires dans les grandes villes, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de résorption des zones d'habitat spontané dans les principales villes du Burkina Faso et l'opérationnalisation de la loi portant bail d'habitation privée au Burkina Faso.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La promotion de l'égalité des chances en matière d'éducation, d'enseignement et de formation est une orientation majeure du programme du Président. C'est pourquoi durant l'année 2017, le Gouvernement a accordé une attention toute particulière au secteur de l'éducation. Des actions ont été menées dans le sens d'une amélioration significative de l'offre éducative dans tous les ordres d'enseignements.

Au niveau du préscolaire, 59 blocs de 2 salles de classe ont été construits et livrés, 45 moniteurs de jeunes enfants et 30 éducateurs de jeunes enfants ont été recrutés.

S'agissant du primaire, 769 salles de classe ont été construites, dont 363 pour la résorption des paillotes. Le nombre d'instituteurs adjoints certifiés recrutés en 2017 est de 5 800.

Au post primaire, 271 salles de classe ont été construites au profit des collèges d'enseignement général. 850 professeurs de collège d'enseignement général et 46 professeurs certifiés de collèges d'enseignement technique ont été recrutés. Le nombre de professeurs a de ce fait augmenté de 3,7%, passant de 24 202 à 25 132.

L'enseignement secondaire général a bénéficié :

- de la réalisation de 54 lycées ;
- de l'ouverture de 2 lycées scientifiques à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;
- du recrutement de 676 professeurs certifiés des lycées et collèges d'enseignement général.

En matière d'enseignement technique, le Lycée professionnel régional Idrissa Yaya de Dori a été réceptionné, 6 Centres d'éducation de base non formelle ont été érigés en Centres d'enseignement et de formation technique et professionnel ; 48 professeurs de lycées et collèges d'enseignement technique ont été recrutés. Afin de renforcer les capacités des ressources humaines de ces centres, 168 formateurs de niveau BAC, 33 formateurs de niveau BTS/DUT et 4 conseillers titulaires du Certificat d'aptitude professionnel en enseignement technique ont été recrutés pour être formés au Burkina Faso et à l'extérieur. La formation au Burkina Faso a démarré le 19 mars 2018 à l'Ecole normale Supérieure de l'Université Norbert Zongo de Koudougou.

Dans le cadre du programme « emploi-jeunes pour l'éducation nationale », 2 239 jeunes diplômés ont été recrutés au profit du post primaire et de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels.

Les résultats des examens du primaire ont donné 269 145 admis au CEP, soit un taux de réussite de 72,32% en progression de 11% par rapport à la session de 2016. Le taux de succès des filles est de 70,4% et celui des garçons est de 74,4%.

Au post primaire, le taux national de succès au BEPC est de 28,8% dont 24,4% pour les filles et 33,5% pour les garçons.

En termes de perspectives pour le secteur de l'éducation, la politique du Gouvernement prévoit de développer une éducation de qualité et de la rendre accessible à tous, à travers notamment le renforcement de l'effectivité de la gratuité de l'enseignement primaire et son caractère obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 11 ans, l'accroissement des effectifs de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle (EFTP) et l'amélioration des conditions d'apprentissage par la résorption des classes sous pailotes.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au niveau de nos universités, des efforts considérables ont été déployés tout au long de l'année 2017.

Au titre des principaux acquis, on peut retenir l'achèvement et l'équipement de 6 bâtiments pédagogiques en R+2 dans les universités Ouaga 1 Professeur Joseph KI-ZERBO, Norbert ZONGO, Nazi BONI et les universités de Dédougou, Ouahigouya et Fada N'Gourma.

Par ailleurs, les efforts pour accroître l'offre et améliorer la qualité de l'enseignement se sont poursuivis à travers :

- la poursuite de la construction de deux amphithéâtres de 2 500 places à l'Université Ouaga II ;
- le démarrage de la construction du complexe d'amphithéâtres de 750, 500 et 300 places à l'Université Norbert ZONGO de Koudougou ;
- l'ouverture des Centres Universitaires Polytechniques de Gaoua et de Kaya ;
- la création des Centres Universitaires Polytechniques de Dori et de Tenkodogo ;
- le recrutement de 100 assistants et de 100 Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) ;

En matière de renforcement de la fourniture des services sociaux aux étudiants, plusieurs acquis ont été enregistrés. Il s'agit essentiellement de :

- l'acquisition de 135 bus au profit des universités et grandes écoles du Burkina dont 60 pour la mobilité urbaine et 75 pour les activités pédagogiques ;
- l'hébergement de 4 857 étudiants demandeurs de logement dans les cités et résidences universitaires ;
- le service de 32 269 plats par jour dans les restaurants universitaires ;
- l'attribution de 2 300 nouvelles bourses dont 300 destinées aux filles et le renouvellement de 7 100 bourses ;
- l'octroi de l'aide à 49 346 étudiants et de prêts à 7 877 étudiants.

En outre, 2 restaurants universitaires de 600 places chacun, construits dans les universités de Ouahigouya et de Fada N'Gourma ont été équipés et un autre de 300 places a été construit à l'INSSA de l'Université Nazi BONI de Bobo-Dioulasso.

Dans cette même dynamique, les travaux de construction d'un restaurant universitaire, d'un centre médical et d'une cité de 2 500 lits à l'Université Ouaga II et d'une cité universitaire de 1 500 lits à l'Université Nazi BONI se poursuivent.

Dans l'optique d'apporter des solutions durables aux problèmes que connaissent nos universités, les efforts de mon Gouvernement se sont poursuivis en 2017 avec :

- la relecture des textes portant recadrage du système LMD et la gouvernance des universités publiques ;
- la location ou la réquisition de bâtiments publics et privés ainsi que la construction et l'équipement de chapiteaux pour accompagner la résorption des retards académiques ;
- la tenue du cadre de concertation en vue de résoudre le problème de chevauchements des années académiques dans les Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche scientifiques.

Les actions prioritaires pour 2018 concernent :

- la poursuite des efforts de réalisation de l'université Virtuelle et les espaces numériques ouverts ;
- l'opérationnalisation du projet de subventions du premier ordinateur pour les étudiants du cycle de licence ;
- le démarrage de l'aménagement de l'université Ouaga II sur son site à Gonsin ;
- la construction et/ou l'achèvement d'infrastructures universitaires (cités et restaurants universitaires) ;
- le recrutement de 100 attachés et de 138 attachés temporaires d'Enseignement et de recherche ;
- la sécurisation et la viabilisation des sites des Centres Universitaires de Dori, de Kaya et de Tenkodogo ;
- la création des Centres Universitaires Polytechniques de Manga, de Banfora et de Ziniaré
- l'achèvement du processus d'acquisition des bus au profit des universités et des grandes écoles du Burkina.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'ambition de mon Gouvernement est de faire de chaque jeune burkinabè, un acteur dynamique dans la production de la richesse nationale. A cet effet, plusieurs actions ont permis d'atteindre des résultats probants, avec notamment :

- la tenue des états généraux de la jeunesse, en novembre 2017 ;
- le recrutement et la formation de 3 000 jeunes pour l'obtention du permis de conduire ;
- la formation de 3 995 jeunes en entrepreneuriat et leur encadrement pour le montage de leurs plans d'affaires ;
- le recrutement et le placement de 1 170 volontaires nationaux ;

- le recrutement de 2 620 appelés volontaires dont 600 pour les centres de formation et de production ;
- les constructions des centres d'écoute et de dialogue pour jeunes de Kaya et de Ouagadougou ;
- le transfert de 50 millions de FCFA aux communes pour la réalisation d'activités des jeunes.

En matière d'insertion professionnelle, le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes. A ce titre, les résultats suivants peuvent être relevés :

- le recrutement de 14 241 nouveaux agents par concours directs et de 3 686 par concours professionnels ;
- la mise en stage de 700 jeunes diplômés dans le cadre du Programme d'Appui et d'Insertion Sociale pour les Jeunes Diplômés pour un coût de 267,5 millions de FCFA ;
- le financement de 3 708 microprojets pour un montant global de 2,38 milliards de FCFA ;
- le recrutement de 16 000 jeunes pour les travaux de Haute Intensité de Main-d'œuvre pour un coût de 3,58 milliards de FCFA ;
- la formation de 110 jeunes pour la conduite d'engins destinés aux mines et aux BTP pour un montant de plus de 100 millions de FCFA.

Dans la même dynamique, la mise en œuvre du Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes a permis de financer, à hauteur de plus de 734 millions de FCFA, plusieurs activités parmi lesquelles :

- la formation de 2 300 femmes et jeunes filles dans les domaines de la culture maraichère et de l'élevage ;
- l'installation de 30 jeunes ruraux formés en entrepreneuriat agricole ;
- la formation de 955 jeunes à la production de fourrages, de semences améliorées et d'engrais biologiques ;

- la formation et la dotation en kits au profit de 160 jeunes ruraux pour exercer l'aviculture traditionnelle améliorée et de 30 jeunes sortants des Centres professionnels de référence ;
- la formation de 1 000 jeunes et femmes en auto emploi dans la transformation de produits forestiers non ligneux et la production d'aliments à bétail.

En somme, plus de 35 000 emplois ont été créés grâce aux projets et programmes et aux fonds de financements.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au titre de l'année 2017, des acquis majeurs ont été enregistrés dans le domaine des sports et des loisirs. Il s'agit de la pose du gazon synthétique au stade de Koudougou, de la construction d'un complexe sportif à Yéguéré dans la commune de Bobo-Dioulasso. De même, des travaux de construction du stade omnisport de Wayalghin à Ouagadougou et la réhabilitation d'infrastructures sportives existantes ont été entrepris. En plus de ces réalisations, d'autres travaux pour la construction de 5 plateaux omnisports à Ouagadougou, à l'Université Norbert ZONGO de Koudougou, au Lycée Ouezzin Coulibaly de Bobo-Dioulasso, à Tenkodogo et à Ouahigouya sont en cours.

A l'occasion de la célébration des festivités du 11 décembre 2017, 5 plateaux omnisports, dont 2 dans la ville de Gaoua, un à Batié et un autre à Dano ainsi qu'une arène de lutte et 2 aires de tirs à l'arc à Gaoua ont été construits.

A cela s'ajoute la réhabilitation des stades provinciaux de Diébougou, Dano, Batié, d'un plateau omnisport et d'un terrain de football à Gaoua.

Au titre de la création de conditions propices à l'expression et au rayonnement des talents sportifs et de loisirs, des bourses ont été attribuées aux clubs de football de 1^{ère} et 2^{ème} division d'un montant de 560 millions de FCFA. Une subvention de plus de 914 millions de FCFA a été également accordée à l'ensemble des fédérations de sports et de loisirs.

Je voudrais saluer la performance des Etalons seniors qui ont hissé haut le drapeau de notre pays à la phase finale de la 31^{ème} édition de la CAN Gabon 2017, en remportant la médaille de bronze. Cette performance a permis au Burkina Faso d'occuper en mars 2017, la 4^{ème} place dans la zone Afrique et le 36^{ème} rang mondial des équipes nationales de football, réalisant ainsi le meilleur classement de son histoire.

Dans d'autres domaines du sport tels que le cyclisme, le hand-ball, les sports de combats, etc., de brillantes performances ont été enregistrées. Ces résultats, qui contribuent au rayonnement aussi bien national qu'international de notre pays, sont à mettre à l'actif des efforts remarquables faits par l'ensemble des acteurs du domaine des sports et des loisirs.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Le développement harmonieux de notre pays passe par une redistribution des fruits de la croissance économique. Et cela ne saurait se faire sans la promotion du développement participatif à travers l'inclusion de tous les Burkinabè. C'est pour cette raison que le souci de favoriser le progrès social a été constant pour le Gouvernement tout au long de l'année 2017.

Ainsi dans le domaine de la protection sociale, les efforts du Gouvernement se sont traduits par le renforcement des capacités opérationnelles des institutions de prévoyance sociale et l'amélioration de la couverture sociale des populations, notamment les acteurs du monde rural et de l'économie informelle.

Une mention spéciale doit être faite sur le processus de la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle qui a franchi en 2017 une étape importante, celle du cadre juridique, avec l'adoption du décret portant création d'un établissement public de prévoyance sociale dénommé « Caisse nationale d'assurance maladie universelle ».

On peut alors être rassuré que le Gouvernement tiendra le pari de mettre en œuvre l'engagement de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, à faire de l'année 2018, celle de l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle. Ces efforts participent à l'atteinte des résultats de l'objectif stratégique 4 de l'axe 2 du PNDES, à savoir « Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ».

L'appui et la réinsertion des travailleurs retraités et déflatés se sont traduits par le financement de 105 projets d'une valeur totale de 222 millions de F CFA induisant la création de 158 emplois permanents, 210 emplois temporaires et 50 emplois consolidés.

En termes de perspectives en matière de protection sociale, mon gouvernement s'attèle à :

- la finalisation de la relecture du code du travail ;
- l'adoption d'une loi unique sur les régimes de prévention, de réparation des risques professionnels et de retraite applicables aux agents de la Fonction publique, aux militaires et aux magistrats.

Dans le domaine de la promotion du genre et des couches de population vulnérable, on retiendra les actions majeures suivantes :

- la dotation de 500 femmes rurales en engrais agricoles d'une valeur de plus de 32 millions de FCFA ;
- la formation de 800 femmes et jeunes filles en technique de production maraîchère, d'embouche bovine, ovine et porcine d'un montant de 171 millions de FCFA ;

- la dotation de 300 femmes et jeunes filles en kits d'installation en tissage d'un montant de 82 millions de FCFA ;
- la dotation de 33 groupements féminins formés en kits d'installation en maraîchage d'un montant de 74,25 millions de FCFA ;
- l'octroi de fonds de roulement à 167 groupements féminins et 51 jeunes entrepreneures individuelles formées d'un montant de plus de 96 millions de FCFA ;
- l'appui financier d'un montant de 85 millions de FCFA à 429 coordinations des organisations féminines pour l'identification des victimes de Violence à l'égard des femmes et des filles.

Dans le domaine de la solidarité nationale et de la famille, les actions majeures se sont focalisées sur :

- la prise en charge intégrée de 375 enfants victimes de violence ;
- l'identification et le suivi de 1 006 enfants travaillants sur les sites d'orpaillage ;
- le placement de 294 enfants privés de famille dans les centres et familles d'accueil ;
- le parrainage de 740 enfants en difficulté ;
- l'appui scolaire à 16 744 orphelins et autres enfants vulnérables ;
- le retrait de la rue de 300 enfants ;
- la prise en charge psycho-éducative de 315 enfants et jeunes en difficulté placés dans les Centres d'éducation et de formation professionnelles ;
- l'assistance en vivres et en matériels de survie de 50 033 personnes victimes de catastrophes et crises humanitaires et 51 369 personnes vulnérables ;
- le financement des microprojets économiques de 100 personnes handicapées ;
- l'appui à la scolarisation et à la formation de 6 500 filles victimes ou à risque de mariage d'enfants.

En ce qui concerne les filets sociaux, 5 500 ménages en insécurité alimentaire dans la province du Boulkiemdé et 15 000 ménages dans la région du Nord ont bénéficié de transferts monétaires pour un total de 1,9 milliards de FCFA en 2017.

En outre, un appui scolaire a été apporté à 519 orphelins et enfants vulnérables, dont 44 orphelins de l'insurrection populaire et du putsch manqué, à hauteur de 22,6 millions de FCFA. De même, 22 jeunes en difficulté ont bénéficié d'une formation professionnelle et 3 088 personnes vulnérables ont reçu d'un appui alimentaire d'une valeur de plus de 37 millions de FCFA.

En matière de promotion de la femme et du genre, les perspectives pour 2018 porteront sur :

- l'identification et l'accompagnement d'au moins 190 femmes par province pour la formalisation de leurs entreprises ;
- l'enregistrement et la prise en charge de tous les cas de violences faites aux femmes et aux filles ;
- la mise en œuvre de l'opération « une femme, un acte de naissance, une carte nationale d'identité burkinabé(CNIB) » au profit de 17 820 femmes des communes des régions du Centre Sud et de la Boucle du Mouhoun ;
- la dotation de 2 500 femmes rurales en engrais ;
- la dotation de 498 groupements en technologies dont 252 pour le tissage, 33 pour le maraichage, 113 pour l'embouche et 100 pour des équipements divers.

S'agissant de la solidarité nationale et de la famille, les perspectives sont :

- la mise en place des activités génératrices de revenus pour au moins 50 personnes handicapées par province ;
- le retrait de la rue de 2 500 enfants et jeunes ;
- le placement dans les familles d'accueil et Centres d'accueil pour enfants en détresse (CAED) tous les enfants privés de famille ;
- la prise en charge d'au moins 15 000 orphelins et autres enfants vulnérables ;
- La réinsertion de 116 pensionnaires des cours et centres de solidarité ;
- la formation professionnelle de 3 050 jeunes filles déscolarisées et non scolarisées ;
- le transfert des ressources monétaires à environ 61 100 ménages dans le cadre du Projet filets sociaux ;
- l'organisation du forum national des personnes handicapées.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les Députés,

L'amélioration des revenus et du cadre de vie des populations au cours de l'année 2017 a été réalisée grâce à des actions concrètes qui intègrent la problématique de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Dans ce sens, les actions menées du Gouvernement ont porté sur la promotion de l'économie verte, la gouvernance environnementale et la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

Honorables députés,

Dans le domaine de la gestion durable des ressources forestières et fauniques, les efforts déployés par le Gouvernement ont permis :

- l'appui à la production de 13 794 195 plants et de 8 796,21 kg des semences forestières améliorées ;

- l'entretien de 3 862,3 km de pistes internes des forêts classées ;
- le suivi de la production et de la commercialisation de 541 886 quintaux de charbon de bois et 741 789 stères de bois de chauffe ;
- la récupération de 5 943 hectares de terres dégradées ;
- la formation de 4 147 acteurs dont 71,50% de femmes en techniques de fabrication et d'utilisation des foyers améliorés.

En matière d'assainissement de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie, 81 Plans de gestion environnementale et sociale ont été suivis et 141 établissements classés inspectés.

Par ailleurs, l'année 2017 a vu le reboisement de 164,2 hectares d'espaces verts et la réalisation de 326,3 km de plantations d'alignement, la sensibilisation de 1698 orpailleurs sur les dangers des produits chimiques ainsi que la construction du centre de traitement et de valorisation des déchets plastiques de Dori.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

En somme, malgré un contexte particulièrement difficile, le Burkina Faso continue sa marche vers le développement et force l'admiration au plan international. Nous avons, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, replacé le pays sur les rails de la croissance accélérée et réalisé d'importants progrès dans tous les secteurs sociaux.

Ces acquis seront renforcés avec la poursuite de la mise en œuvre du PNDES, afin de répondre à la forte demande sociale de nos populations des villes et campagnes. La réalisation des réformes et investissements structurants va

générer des milliers d'emplois décents pour nos populations et éloigner de nous, le spectre de la pauvreté, de la faim et de l'ignorance.

Je demeure convaincu que le Burkina Faso va continuer avec le soutien de toutes ses filles et de tous ses fils à gagner la seule bataille qui vaille, celle du développement économique et du progrès social, à travers évidemment la réduction significative de l'incidence de la pauvreté et l'amélioration du bien-être de tous les Burkinabè. J'en appelle donc à l'engagement de tous à l'œuvre de construction nationale, afin d'ouvrir des fenêtres d'opportunités aux générations futures.

Pour ma part, mon Gouvernement continuera de jouer le rôle qui est le sien, dans l'œuvre d'édification d'un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice.

Excellence Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Je voudrais enfin vous remercier pour cet instant d'attention qui m'a permis de m'acquitter de ce devoir républicain.

A présent, je me tiens à votre disposition pour apporter des éléments de réponses à vos différentes préoccupations.

Vive le Burkina Faso !

Je vous remercie

BURKINA FASO



Unité – Progrès - Justice